E.H.P.A.D "Les Capucines"

BILAN D'ACTIVITE 2021

EHPAD « LES CAPUCINES »

VILLAGE Les Capucines

Agissons Ensemble

Labellisation : "Établissement promoteur de démocratie en santé"

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☏ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : administration@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr

SOMMAIRE

PRÉAMBULE ____ *5*

1. Crise sanitaire SRAS CoV2 ____ *6*

2. Les coopérations de l'EHPAD « Les Capucines » en 2021 ____ *9*

3. Projet d'établissement 2021-2025 ____ *10*

3.1. Présentation du Projet ____ 10

3.2. Synthèse des rencontres dans le cadre de la création du projet d'établissement ____ 11

3.3. Les axes d'évolution du projet à 5 ans ____ 12

4. Activité de l'établissement ____ *13*

5. Les projets de 2021 ____ *14*

5.1 Règlement de fonctionnement ____ 14

5.2 Livret d'accueil des résidents ____ 14

5.3 Contrat de séjour ____ 15

5.4 Règlement intérieur ____ 15

6. Vill'AGE Les Capucines Agissons ensemble : Développement de la participation des résidents ____ *16*

7. Démarche qualité ____ *18*

6.1 Protocole de suivi des évènements indésirables graves ____ 18

6.2 Lignes directrices de gestion ____ 19

6.3 Document Unique d'évaluation des risques professionnels ____ 20

6.4 Document d'analyse du risque infectieux ____ 21

8. Accompagnement des résidents ____ *23*

8.1. Mise à jour des Projets de Vie Individualisés (PVI) ____ 23

8.2. L'Ergothérapeute – Barbara MEUNIER ____ 24

8.3. La Psychologue – Lucie MAUGER ____ 27

9. Les temps forts de l'animation ____ *33*

10. L'administration de l'établissement ____ *41*

11. Tableau de bord ANAP 2020 ____ *46*

12. La Pharmacie à usage intérieur (PUI) ____ *52*

13. Le service de blanchisserie ____ *53*

14. Le service restauration ____ *56*

15. Investissements ____ *58*

15.1. Investissements 2021 ____ 58

15.2. Programme d'investissements ____ 59

16. Les instances de l'EHPAD en 2021 ____ *61*

ABRÉVIATIONS ____ *62*

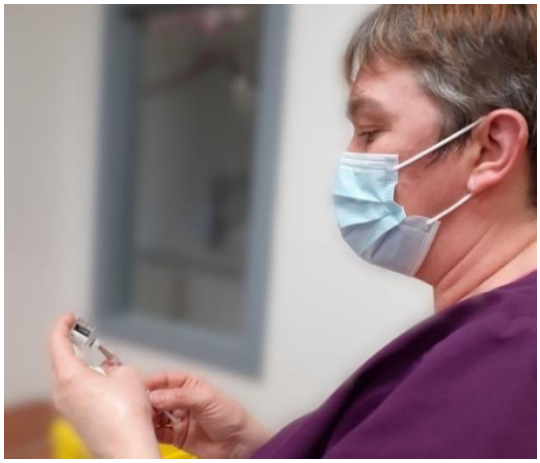

CRISE SANITAIRE COVID-19

CAMPAGNE DE VACCINATION DANS L'EHPAD A DESTINATION DU PERSONNEL ET DES RESIDENTS

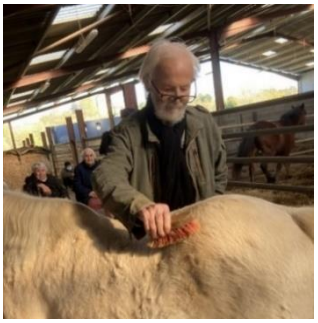

Des moments qui font plaisir !

DE NOUVEAUX COMPAGNONS

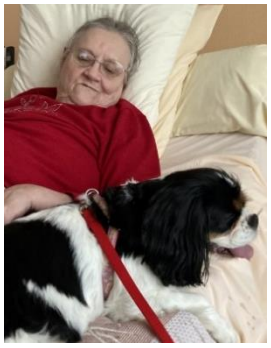

VILLAGE Les Capucines

Agissons Ensemble

Une année 2021 exceptionnelle…

PRÉAMBULE

L'année 2021 est une année exceptionnelle à plus d'un titre.

La crise sanitaire SRAS CoV2 débutée en France en 2020, s'est prolongée en 2021 et dès le début de l'année la vaccination a permis de réduire son impact sur la mortalité. L'EHPAD « Les Capucines » s'est engagé dans cette vaccination consentie dès les mois de janvier et février en réalisant 235 injections. Durant les mois qui ont suivi, l'établissement a été plongé dans une épidémie qui a nécessité un investissement exemplaire de toute l'équipe afin de permettre le maintien en chambre des résidents contaminés et la réorganisation du service de restauration, d'entretien des locaux, de blanchisserie et de soins afin de limiter la diffusion du virus. Le bilan de l'épidémie reste pourtant mesuré avec 25 résidents contaminés sur les 120 que compte l'établissement et 8 professionnels sur 102.

Dans ce contexte, outre l'investissement de l'équipe, l'établissement a pu compter sur la coopération avec l'Equipe mobile d'hygiène du CHU et sur l'accompagnement sans faille du Dr TROUVE et du Dr GUILLAUD qui ont notamment coordonné la vaccination dans l'établissement.

En fin d'année, l'EHPAD a mis en œuvre l'obligation vaccinale et trois professionnels ont fait le choix de quitter l'institution.

L'année 2021 a également permis la mise à jour du Projet d'établissement et des documents institutionnels. Le Règlement de fonctionnement, le Livret d'accueil, le Contrat de séjour, le Document d'analyse du risque infectieux, le Document unique d'évaluation des risques professionnels ont été refondus de même que le Règlement intérieur. Le Projet d'établissement 2021-2025 vient s'appuyer sur 6 principes fondateurs de notre action :

- La **démocratie sanitaire** à travers le projet « Vill'AGE Les Capucines – Agissons ensemble » permettant aux résidents d'être pleinement acteurs de leur accompagnement.
- Les principes d'intervention de **bientraitante et d'éthique**.
- L'optimisation du bien être des résidents par le développement d'un **programme ambitieux d'animations**.
- L'inscription dans une **démarche d'assurance qualité des soins**, de sécurisation du circuit du médicament et de renforcement de la recherche de performance.
- La **prise en compte de l'humain dans la démarche managériale** à travers le développement de la qualité de vie au travail, de la conciliation vie privée / vie professionnelle, de la formation vers le développement des compétences, de la modernisation des espaces de travail.
- L'EHPAD, acteur d'un réseau de santé publique : l'établissement situé à l'interface de trois départements, affiche sa volonté de s'inscrire dans un **réseau complexe de coopérations**.

C'est à partir de cette vision globale appuyée sur une équipe pluridisciplinaire impliquée dans une volonté d'amélioration constante de l'accompagnement proposé, que les priorités d'actions retenues dans ce projet d'établissement auront un sens partagé et justifié au regard des besoins à satisfaire.

Enfin, dans le contexte du départ de Mme LEOCADIE, Directrice adjointe et de la validation de la formation de Cadre de santé de Mme RIMBERT, les Infirmières de l'établissement se sont investies dans des missions de référentes avec engagement.

D'autres évènements ont émaillé l'année 2021, vous les trouverez, ainsi que ceux que nous venons d'évoquer, dans la suite de ce document. Nous vous en souhaitons une excellente lecture.

La Direction

1. Crise sanitaire SRAS CoV2

Campagne de vaccination

Instance : CHSCT
3.01.2021 : Information des membres du CHSCT : Les phases 1 et 2 de vaccination ont été fusionnées par l'Etat. Par conséquent à compter du 12.01 les professionnels de plus de 50 ans de l'établissement ont été s'ils disposaient d'une ordonnance.

Consultations pré-vaccinales

La vaccination contre la COVID-19 est réalisée sur prescription médicale et précédée d'une consultation pré-vaccinale réalisée par le médecin traitant. En l'absence de prescription par le Médecin traitant, le Dr GUILLAUD (Médecin ayant coordonné l'ensemble de la campagne de vaccination sur l'établissement) s'est rendu très disponible pour assurer le suivi de l'établissement, de même que le Dr TROUVE.

Séances de vaccination :

Le 12.01.2021, 51 résidents vaccinés, 9 professionnels et 5 intervenants extérieurs ; le 19.01.2021, 36 résidents vaccinés, 17 professionnels et 1 intervenants extérieurs ; le 2.02.2021, 41 résidents vaccinés, 9 professionnels et 5 intervenants extérieurs ;
Le 9.02.2021, 34 résidents vaccinés, 19 professionnels et 8 intervenants extérieurs.
Une présence médicale est systématique afin de sécuriser la vaccination (surveillance d'au minimum 15 minutes à l'issue de l'injection).
L'ensemble des résidents qui le souhaitaient, avec l'accord de leur Médecin traitant, l'ensemble des professionnels l'ayant demandé, tous les Médecins, le Kinésithérapeute ont pu être vaccinés dans l'établissement.

Nous remercions le Dr TROUVE, Médecin en retraite de Civray de l'accompagnement qu'il a accordé à l'EHPAD de Civray et à l'EHPAD de Limalonges tout au long de la vaccination.

Couvre-feu

Mise en place du couvre-feu au niveau national le 15.01.2021.

Renforcement des gestes barrière 25.01.2021

Suite à la propagation de nouvelles variantes du SARS-COV-2, de nouvelles recommandations ont dû être appliquées, notamment concernant la distanciation sans port du masque désormais portée à 2 mètres.
Cette distanciation devait être appliquée durant les temps de pause, les temps de repas et dans les vestiaires.

Par ailleurs, seuls les masques à usage médical sont autorisés (pour les professionnels arrivant sur le lieu de travail ainsi que les visiteurs)

- *Cf. Newsletter du 26.01.2021*

Sur les temps de repas, cette nouvelle mesure entraine une modification des jauges de personnes dans les salles et une adaptation des horaires de pause pour chaque catégorie de professionnels.
Sur les temps de pauses extérieures : mise en place d'une signalisation (affiche "cette place doit rester libre", et "distance de 2 mètres")
Dans les vestiaires : le port du masque est obligatoire et seuls les masques à usage médical sont autorisés. Lors du changement de masque, il est demandé de respecter la distance de 2 mètres.

Episode épidémique

Des tests TROD ont été réalisés auprès de toute l'équipe afin de prévenir tout développement de la maladie dans l'établissement.

E.H.P.A.D "Les Capucines"

RENFORCEMENT DES GESTES BARRIÈRE DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

26 janvier 2021

ADAPTATION DES MESURES DE PROTECTION FACE A LA PROPAGATION DE NOUVELLES VARIANTES DU SARS-COV-2

De nouvelles variantes du SARS-COV-2, en provenance de divers pays étrangers, ont été détectées sur le territoire français. Certaines d'entre elles se caractérisent par une transmissibilité plus importante, et sont susceptibles de contribuer à une intensification de la circulation du virus sur le territoire. Dans ce contexte, il convient de renforcer les mesures de sécurité [...]

Lire la suite...

A L'ATTENTION DES VISITEURS

- **Le port du masque chirurgical** est obligatoire pour tous les visiteurs ;
- Les visites ont lieu sur prise de rendez-vous : **1 seule personne par visite**, et créneau de 30 minutes ;
- **Les visiteurs extérieurs sont fortement invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite** ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie ou en laboratoire dans la journée de la visite. Ils sont invités à remplir un auto-questionnaire à leur arrivée ;

Consulter l'article en ligne

Newsletter transmise le 26.01.2021

E.H.P.A.D "Les Capucines"

NOUVELLE CAMPAGNE DE DÉPISTAGE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ET RÉSIDENTS

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, nous souhaitons vous informer de l'évolution de la situation au sein de l'EHPAD.

L'établissement poursuit sa campagne interne de dépistage hebdomadaire auprès des professionnels depuis plusieurs semaines. Dans le cadre de la détection d'un professionnel atteint de COVID-19, nous réalisons à partir de ce jour, jeudi 28 janvier, une nouvelle campagne globale de dépistage auprès des professionnels et résidents.

Ces tests de dépistage sont réalisés par des professionnels internes formés grâce à la collaboration du laboratoire BIO-86.

Nous restons disponibles et à votre écoute pour toute question,

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

La Direction

Newsletter transmise le 28.01.2021

Instance : Réunion institutionnelle

27.01.2021 : Réunion de l'ensemble des personnels :
Suite à la diffusion de plusieurs variants du COVID-19, à l'évolution nationale de l'épidémie, la Direction a informé le personnel de la prolongation du Plan Bleu de l'établissement (Plan d'urgence).
- L'ensemble des professionnels et intervenants volontaires sont testés grâce au tests TROD. Un renfort est assuré pour cette phase. Les personnels non volontaires ont un espace de restauration dédié.
- Les visites extérieures sont restreintes.

Bilan de l'épisode épidémique du 29.01.2021 au 08.03.2021	
Résidents	Professionnels
25 résidents ont été contaminés par la COVID et 5 personnes sont décédées	8 professionnels ont été contaminés

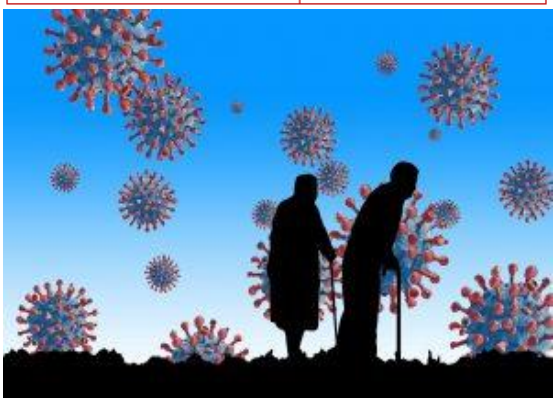

Le 25/02/2021 Réouverture des secteurs : La Direction adresse un message à l'ensemble des professionnels :

« Mesdames, Messieurs,
Je tiens à saluer le professionnalisme de toute l'équipe. Vous avez fait montre de votre courage et de votre savoir-faire. Le cluster est en phase descendante et nous retrouverons bientôt un fonctionnement tout à fait normal. C'est grâce à l'engagement de toutes et tous que nous avons un si faible taux de contamination tant des résidents que des salariés. Un remerciement tout particulier à tous les professionnels qui sont intervenus au R2 ou qui ont eu à traiter du matériel ou du linge contaminé, ou à réaliser des centaines de tests (Les équipes de soins IDE, AS, AMP, ASH, le service d'entretien des locaux, les personnels de nuit, de la blanchisserie, le service de restauration, le service technique). Mais c'est bien tout l'établissement qui s'est mobilisé, certains agents acceptant de supprimer leurs congés pour permettre à d'autre de changer de secteur, certains professionnels ont également dû changer de mission au pied levé. Je pense aussi à ceux, professionnels ou résidents qui ont été touchés personnellement par le COVID et aux résidents qui malheureusement sont décédés.
Nous programmons un retour à la normale dans les 15 jours s'il n'y a pas de nouvelle contamination. C'est important pour l'ensemble des résidents qui sont isolés depuis plusieurs semaines et qui ont un grand besoin de reprendre une vie en commun.
Merci de votre engagement.
M. Savariau »

Assouplissement des règles concernant les visites et les sorties des résidents 03.03.2021

Compte-tenu de l'important niveau de vaccination atteint par les résidents d'EHPAD, le Conseil d'Etat a suspendu, le 3.03.2021, l'interdiction générale et absolue de sortie des résidents.
Les sorties sont ainsi désormais autorisées pour les résidents vaccinés ayant suivi un schéma de vaccination complet.

Le 13/03/2021 transmission par l'ARS d'un protocole d'allégement post vaccinal des mesures de gestion EHPAD.

Mise en œuvre de l'obligation vaccinale

Par une Note de service n°2021-04 du 12/08/2021 modifiée par la Note n°2021-06 du 14/09/2021 la Direction a informé les personnels des mesures de protection liées au Pass vaccinale et à l'obligation vaccinale. Des autorisations d'absences ont été accordées aux professionnels désireux de se faire vacciner. Au 15/09/2021, deux professionnels n'ont pas rempli l'obligation d'une première injection et ont été suspendus.

Instance : CVS

16.02.2021 : Réunion des résidents et des familles :
Durant la période de gestion de crise, un CVS a eu lieu en présentiel et vidéo-conférence : point sur la situation à l'EHPAD concernant la mise en place d'une unité COVID, des mesures de protection à des destination des résidents et des professionnels, point sur la vaccination.
Les membres du CVS ont été consultés sur l'application des recommandations nationales, concernant essentiellement les modalités de visites et de sorties dans les familles.

Instance : CHSCT

8.10.2021 :
Information des membres du CHSCT sur le contexte et la mise en œuvre de l'obligation vaccinale dans l'établissement.

2. Les coopérations de l'EHPAD « Les Capucines » en 2021

Présentation de l'EHPAD « Fondation Brothier » en Direction commune avec « Les Capucines »

L'EHPAD « Les Capucines » est en Direction commune avec l'EHPAD « Fondation Brothier » de Limalonges depuis le 1er janvier 2016.

Cette quatrième année de collaboration a permis la réalisation de nouvelles coopérations, et la mutualisation de la fonction support « service blanchisserie ».

L'EHPAD de Limalonges accueille 62 résidents dont 2 en Hébergement temporaire et 8 en Unité sécurisée.

L'établissement propose également une prestation d'Accueil de jour pour 6 places depuis juillet 2018. Dans le cadre de ce service l'EHPAD prend en charge le transport aller et retour du domicile de la personne à l'établissement, le déjeuner et propose des activités adaptées permettant le maintien des facultés cognitives. Cette prestation est proposée aux habitants du Sud Deux-Sèvres comme de la Vienne. Le transport est assuré dans la limite de 20 km autour de la structure.

L'équipe de professionnels de l'établissement est composée de 43 ETP. 17 Aides-soignantes et 3 Infirmières assurent les prestations d'accompagnement des résidents.

La Direction commune a permis en 2021 de développer les coopérations en réorganisant les blocs administratifs de façon à spécialiser les postes d'Adjoints des cadres hospitaliers.

Equipe mobile d'Hygiène du CHU (EMH)

Tout au long de la crise COVID, l'établissement a bénéficié du soutien de l'équipe mobile d'hygiène du CHU de Poitiers. Mme LEVEZIEL Coordinatrice du projet et Mme MERGAULT IDE Hygiéniste se sont montrées très disponible et à l'écoute des besoins de l'établissement.

Les actions de l'EMH :

- Aide à l'auto-évalution et la mise en place d'un programme d'action en s'appuyant sur le DARI
- Aide à la diffusion et l'adaptation de protocoles (soins, environnement, organisation…)
- Organisation de formations
- Participation aux enquêtes nationales ou régionales
- Gestion d'alertes sanitaires : conseil téléphonique est apporté par l'EMH qui intervient sur place à la demande
- Collaboration avec la direction, les médecins coordonnateurs, les IDE coordonnateurs, ou les cadres
- Recueil des indicateurs de prévention du risque infectieux
- Démarche active de la prévention du risque infectieux
- Participe à l'évaluation du dispositif EMH

3. Projet d'établissement 2021-2025

3.1. Présentation du Projet

Le Projet d'établissement 2021-2025, de l'EHPAD « Les Capucines », s'inscrit dans le cadre de la Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, il est conçu comme un outil d'anticipation, de développement et de prospective, il tient compte de l'ensemble des recommandations de la Haute Autorité de Santé - Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM - orienté prioritairement vers l'accompagnement des résidents.

Il constitue une synthèse des réflexions des professionnels de l'EHPAD : Comité de pilotage, groupes de travail, impliqués dans l'élaboration de la vision prospective de la structure. Il est destiné à partager une philosophie commune des prestations de l'EHPAD, de ce qu'elles sont, ou de ce vers quoi elles devraient tendre pour répondre aux besoins des résidents accueillis. C'est ainsi que sont déclinés dans ce document les actions et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les différents volets de ces missions au cours des 5 prochaines années.

Dans le prolongement du précédent projet qui s'attachait à fonder les bases d'une culture commune rénovée de l'accompagnement, le projet d'établissement 2021-2025 vient s'appuyer sur 6 principes fondateurs de notre action :

- La **démocratie sanitaire** à travers le projet « Vill'AGE Les Capucines – Agissons ensemble » permettant aux résidents d'être pleinement acteurs de leur accompagnement.
- Les principes d'intervention de **bientraitante et d'éthique** : L'équipe de professionnelles est actuellement experte en matière d'« Humanitude ». Cette notion se réfère à un accompagnement de proximité où une place importante est donnée à l'expérience. L'« Humanitude » est une réponse contextualisée et personnalisée mettant en lumière la capacité d'empathie de l'équipe soignante. Aujourd'hui, afin d'aller plus loin et de s'adapter aux besoins du public accueilli, l'équipe de professionnels souhaite évoluer vers l'approche « CARPE DIEM », centrée sur la personne et misant sur la relation de confiance entre l'aidant et l'aidé.
- L'optimisation du bien être des résidents par le développement d'un **programme ambitieux d'animations** intégrant des ateliers à visée thérapeutique, des ateliers intergénérationnels et le développement de la médiation animale.
- L'inscription dans une démarche **d'assurance qualité des soins**, de sécurisation du circuit du médicament et de renforcement de la recherche de performance c'est-à-dire d'impact en termes de qualité des prestations, d'efficience et de sécurité, ceci constituant la démarche évaluative.
- La **prise en compte de l'humain dans la démarche managériale** à travers le développement de la qualité de vie au travail, de la conciliation vie privée / vie professionnelle, de la formation vers le développement des compétences, de la modernisation des espaces de travail.

- L'EHPAD, acteur d'un réseau de santé publique : l'établissement situé à l'interface de trois départements, affiche sa volonté de s'inscrire dans un **réseau complexe de coopération**. En direction commune depuis le 1er janvier 2016 avec l'EHPAD « Fondation Brothier » dans les Deux-Sèvres, l'établissement est également membre du Groupement Hospitalier de Territoire de la Vienne.

C'est à partir de cette vision globale appuyée sur une équipe pluridisciplinaire impliquée dans une volonté d'amélioration constante de l'accompagnement proposé, que les priorités d'actions retenues dans ce projet d'établissement auront un sens partagé et justifié au regard des besoins à satisfaire.

Le projet d'établissement 2021 – 2025 s'articule autour de :

- La Qualité de l'accueil et l'accompagnement des résidents
- La Qualité des soins
- La Qualité de la prestation hôtelière
- Les Projets transversaux

3.2. Synthèse des rencontres dans le cadre de la création du projet d'établissement

Le travail sur le Projet a débuté en août. Un questionnaire sur les valeurs du projet d'établissement a été diffusé auprès de tous les agents : 40 réponses ont été enregistrées à ce jour.

Des rencontres ont été organisées avec les professionnels sur différentes thématiques.

Instance : CVS
12.10.2021 : Avis favorable du CVS concernant le Projet d'établissement.

Instance : CTE
08.12.2021 : Avis favorable 2021-21 du CTE concernant le Projet d'établissement.

QUI	THEMATIQUE	DATE
Mme MAUGER, Psychologue	Les Projets de Vie Individualisés	13/08/2021
Mme BECHET, Pharmacienne	La PUI, le circuit du médicament	19/08/2021
Mme MAUGER, psychologue	Les missions de la psychologue	20/08/2021
Mme RIMBERT, Cadre de santé	Les missions de la cadre de santé, Le projet de soins	20/08/2021
Mme MOREAU, Mme GUILLAUD, Mme GAUTRON Equipe de soins (R1/R2/R3)	La journée type du résident en EHPAD	27/08/2021
Mme ROBERT, Mme RAFFIN, Agents d'accueil	La procédure d'admission	30/08/2021
Mme BOUTET, Mme DAVIAUD Equipe de soins la Chaumière	La journée type du résident à l'UP	06/09/2021
Mme COMPAIN, Cheffe cuisine	Le projet du service restauration	06/09/2021
Mmes DAVIAUD, CLEMENT, DESMOULES, AS Mme BOUTET, AMP Mme RIMBERT, Cadre de santé Mme CORDEAU, Animatrice	Le projet d'animation et de vie sociale de l'EHPAD et de l'UP	13/09/2021
Mmes DAVIAUD, PINTUREAU, CORDEAU, CLEMENT AS Mme BOUTET, AMP Mme RIMBERT, Cadre de santé Mme MAUGER, Psychologue	Le projet de vie de l'UP	10/09 et 17/09/2021

3.3. Les axes d'évolution du projet à 5 ans

Les orientations constituent des axes stratégiques d'évolution du service, elles concernent généralement des adaptations ou des évolutions majeures des prestations. Les orientations peuvent avoir des impacts importants sur les processus support (formation, recrutement, logistique, architecture…).
Par ailleurs, ces orientations reprennent les axes validés dans le cadre de la Convention tripartite signée par l'ARS, le Conseil départemental 86 et l'EHPAD au 01 juin 2015.

Instance : Conseil d'administration
17.12.2021 : Délibération n°2021-36 du CA concernant le Projet d'établissement.

PRIORITES D'ACTIONS RETENUES DANS LE CADRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2021-2025

Qualité de l'accueil et l'accompagnement des résidents

Orientation 1 : Redéfinir le processus d'admission des résidents.
Orientation 2 : Retravailler l'implication de l'équipe pluridisciplinaire dans la conception, la formalisation et le suivi des Projets de Vie Individualisés, encourager l'implication des familles.
Orientation 3 : Adapter l'accompagnement à l'augmentation du nombre de résidents avec un profil de personnes en situation de handicap.
Orientation 4 : Actualiser le projet de l'unité protégée.
Orientation 5 : Redéfinir le projet d'animation et d'accompagnement à la vie sociale.
Orientation 6 : Encourager la démocratie participative.

Qualité des soins

Orientation 7 : Renforcer la qualité des soins.
Orientation 8 : Fiabiliser et sécuriser le circuit du médicament.
Orientation 9 : Poursuivre la réflexion éthique et la promotion de la bientraitance

Qualité de la prestation hôtelière

Orientation 10 : Prestation de restauration
Orientation 11 : Prestation d'entretien des locaux
Orientation 12 : Prestation de blanchisserie

Projets transversaux

Orientation 13 : Projet managérial et de gestion, pérennité financière
Orientation 14 : Renforcer les coopérations
Orientation 15 : Projet architectural

4. Activité de l'établissement

Capacité d'accueil de l'EHPAD

- 120 places d'hébergement permanent,
- Dont 14 places en unité protégée,

41 853 journées en 2020
588 jours d'absence

Population au 31 décembre 2020

Nombre de résidents présents	***117***
Taux de présence	*96.67 %*
Pourcentage d'hommes	*37.93 %*
Pourcentage de femmes	*62.07 %*
GIR Moyen pondéré	*707*
Durée moyenne de séjour	*1426.41 jours*

25 personnes bénéficiant de l'aide sociale

Mesures de protection

Tutelle aux biens et à la personne	*35*
Curatelle	*7*
Habilitation familiale	*3*
Sauvegarde de justice	*1*

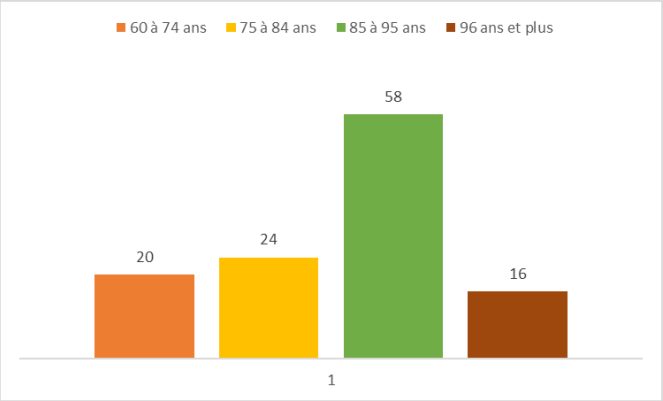

Répartition des présents par tranche d'âge au 31 décembre 2021

Répartition des personnes selon leur provenance

Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif (hors accompagnement ou hébergement temporaire)	118
Nombre de personnes provenant du domicile ou du milieu ordinaire	*26*
Nombre de personnes provenant d'un établissement de santé	*68*
Nombre de personnes provenant d'un établissement médico-social	*21*
Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif dont la provenance n'est pas connue	*3*

Entrées

40 admissions en 2021

Moyenne d'âge à l'entrée : 82.85 ans

Origine des premières admissions	
Commune	*20*
Département	*15*
Région	*9*
Hors région	*2*
Non renseigné	*1*

Répartition des sorties selon les motifs

Nombre de sorties par décès (décès survenus au sein de l'ESMS)	*30*
Nombre de sorties par hospitalisation (dont décès survenus en milieu hospitalier)	*6*
Nombre de sorties par retour au domicile	*2*
Nombre de sorties vers un autre EHPAD	*1*
Nombre de sorties définitives	***39***

5. Les projets de 2021

En 2021, l'EHPAD « Les Capucines » a engagé une refonte complète de ses documents à destination des résidents. Ces outils sont issus de la Loi n°2002-02 du 2 janvier 2002.

5.1 Règlement de fonctionnement

L'article 11 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, codifiée à l'article L. 311-7 du Code de l'action sociale et des familles dispose :
« Dans chaque établissement (…), il est élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement. (….)
Les dispositions minimales devant figurer dans ce règlement ainsi que les modalités de son établissement et de sa révision sont fixées par décret en Conseil d'État. »

Instance : CTE
23.06.2021 : Avis favorable 2021-9 du CTE concernant le Règlement de fonctionnement. Avis favorable 2021-10 du CTE concernant le Livret d'accueil. Avis favorable 2021-11 du CTE concernant le Contrat de séjour.

5.2 Livret d'accueil des résidents

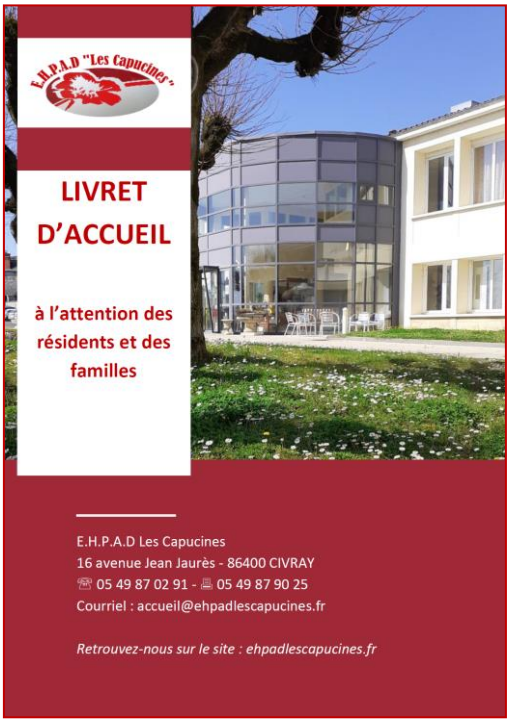

Le Livret d'accueil est un soutien pour la personne accueillie, un repère sur le fonctionnement de son futur lieu de vie et un outil d'information pour le respect de ses choix et de ses droits.

Le Livret d'accueil est un document devenu obligatoire depuis la Loi n°2002-2, article 8, afin de garantir les droits de la personne accueillie. La Charte des droits et liberté et le Règlement de fonctionnement doivent lui être annexés.

Instance : Conseil d'administration
22.10.2021 : Délibération n°2021-12 du CA concernant le Règlement de fonctionnement. Délibération n°2021-13 du CA concernant le Livret d'accueil. Délibération n°2021-14 du CA concernant le Contrat de séjour.

5.3 Contrat de séjour

Le contrat de séjour est en droit français le contrat qui formalise la relation entre une personne accueillie et un établissement ou un service social ou médico-social au sens du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

E.H.P.A.D "Les Capucines"

CONTRAT DE SÉJOUR

Le contrat de séjour a vocation à définir les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement de la personne, dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement ou de service. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel.

La personne hébergée et/ou son représentant légal sont invités à en prendre connaissance avec la plus grande attention et font connaître à l'établissement le nom et les coordonnées de la personne de confiance au sens de l'article L1111-6 du code de la santé, s'ils en ont désigné une.

Le contrat de séjour est élaboré dans le cas d'un séjour continu ou discontinu d'une durée prévisionnelle supérieure à deux mois. Ce contrat est conclu entre la personne hébergée ou son représentant légal et le représentant de l'établissement. Lorsque la personne hébergée ou son représentant légal refuse la signature dudit contrat, il est procédé à l'établissement d'un document individuel de prise en charge.

Le contrat de séjour est établi en tenant compte des mesures et décisions administratives, judiciaires, médicales Il est remis à chaque personne hébergée et le cas échéant, à son représentant légal, au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission. Il doit être signé par les deux parties dans le mois qui suit l'admission. Pour la signature du contrat, la personne hébergée ou son représentant légal peut être accompagnée de la personne de son choix.

Les conflits nés de l'application des termes du contrat sont, en l'absence de procédure amiable, ou lorsqu'elle a échoué, portés devant les tribunaux de l'ordre administratif compétents.

Ce document tient compte des modifications introduites par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, du décret n°2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L311-4 du code de l'action sociale et des familles, du décret n° 2011-1047 du 2 septembre 2011 relatif au temps d'exercice et aux missions du médecin coordonnateur exerçant dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes mentionné au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles et du décret n° 2010-1731 relatif à l'intervention des professionnels de santé exerçant à titre libéral dans les EHPAD.

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☎ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : administration@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr

5.4 Règlement intérieur

Le règlement intérieur est un document créé par l'employeur. Il fixe les règles de conduite dans l'EHPAD en matière de santé et de sécurité. Il définit aussi les règles concernant la discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions que peut prendre l'employeur. Il est donc propre à chaque EHPAD.

E.H.P.A.D "Les Capucines"

REGLEMENT INTERIEUR

EHPAD Les Capucines
16 Avenue Jean Jaurès
86400 Civray

Mise à jour le 22/10/2021

Instance : CHSCT

8.10.2021 :
Résolution 2021-15 du CHSCT concernant le Règlement intérieur partie Hygiène et sécurité.

Instance : CTE

18.10.2021 :
Avis favorable 2021-15 du CTE concernant le Règlement intérieur.

Instance : Conseil d'administration

25.06.2021 :
Délibération n°2021-12 du CA concernant le Règlement de fonctionnement.
Délibération n°2021-13 du CA concernant le Livret d'accueil.
Délibération n°2021-14 du CA concernant le Contrat de séjour.

6. Vill'AGE Les Capucines Agissons ensemble : Développement de la participation des résidents

Établissements et services engagés en démocratie en santé

L'EHPAD Les Capucines a porté le projet **« Vill'AGE Les Capucines : Agissons Ensemble » ayant pour objectifs de :**

- Renforcer la place du résident au cœur de son projet de vie pour qu'il devienne un acteur à part entière
- Promouvoir l'expression de la volonté des résidents sur l'ensemble des prestations proposées au sein de l'établissement
- Améliorer la qualité des échanges et des pratiques entre professionnels et résidents
- Développer l'autonomie des résidents ainsi que leur pouvoir d'agir individuel et collectif grâce à de nouvelles modalités de mobilisation au sein de l'établissement.

Labellisation : Etablissement promoteur de démocratie en santé

- La loi du 4 mars 2002, a permis de garantir des droits aux usagers du système de santé. Tant dans l'approche individuelle, de façon à ce que la volonté de la personne soit respectée dans l'accès à l'information, le consentement, l'accès au dossier médical que dans l'approche collective, qui envisage, notamment, la participation des usagers dans les instances de décision. C'est cet ensemble de droits collectifs et individuels qui est compris aujourd'hui par tous dans la formule « démocratie sanitaire » ;
- L'EHPAD « Les Capucines » s'inscrit dans cette démarche de manière volontariste.

LE PROJET VILL'AGE, ASSOCIANT L'ORGANISATION DE L'EHPAD A CELLE D'UNE VILLE, S'INSPIRE DU MODELE D'UN CONSEIL MUNICIPAL

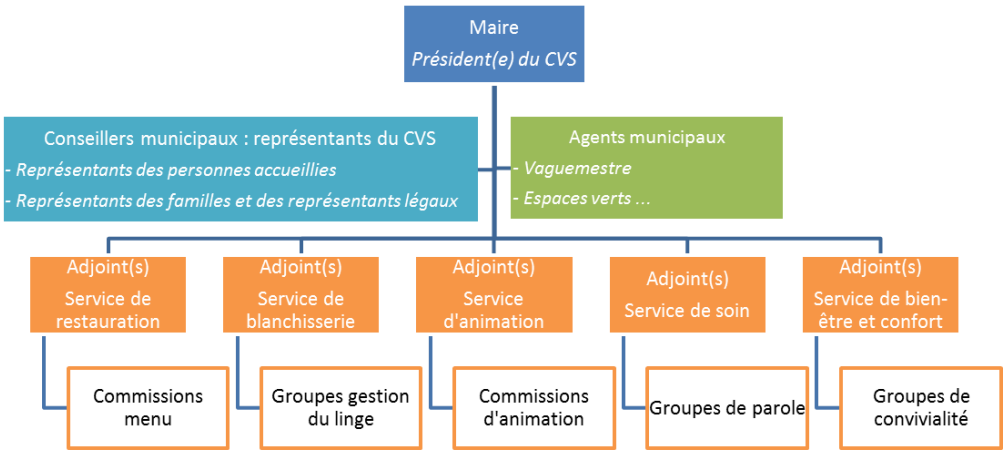

Article de presse

la Nouvelle République.fr

Le Vill'Age Les Capucines a désigné ses maires

Publié le 03/04/2021 à 06:25 | Mis à jour le 03/04/2021 à 06:25

CIVRAY

Marcelle et Louisette prennent officiellement leur fonction.
© Photo NR

À l'Ehpad des Capucines de Civray, Marcelle Bouty et Louisette Renaud deviennent les « maires » et auront leur mot à dire sur la qualité de vie des lieux.

Ce n'est un secret pour personne, les résidents des Ehpad ont subi de plein fouet la crise du Covid. À l'Ehpad des Capucines, Anaïs Léocadie, directrice adjointe, en collaboration avec sa directrice, Maryse Savariau a mené a bien un projet qui vient d'être labellisé par l'ARS. Ce projet, appelé « Vill'Age les Capucines, agissons ensemble », vise à renforcer la participation des résidents au sein de l'établissement, de promouvoir leurs idées sur l'ensemble des prestations, d'améliorer la qualité des échanges entre professionnels et résidents et de développer leur autonomie.

Labellisation et enveloppe financière de 10.000 €

Marcelle Bouty et Louisette Renaud étaient présidentes au conseil de vie sociale, elles prennent une promotion et deviennent maires de ce Vill'Age. Le conseil va s'étoffer avec des responsables qui regarderont de près les services restauration, blanchisserie, animation, soin et bien-être pour y apporter leur vision en temps que résident. Un vaguemestre s'est déjà proposé pour la distribution du courrier. Les résidents sont investis d'une réelle mission puisque leurs idées pourront, après validation, voir le jour grâce à l'enveloppe financière de 10.000 € qui va avec la labellisation.
Pascal Lecamp, maire de Civray, assisté de Jean-Paul Buley, adjoint aux affaires sociales, a remis, ce mercredi 31 mars, une écharpe tricolore à Marcelle et Louisette. Avec humour, il les a félicitées pour leur campagne électorale fructueuse et les a invitées à un conseil municipal de la ville. Les résidents vont pouvoir inaugurer, ce dimanche, leur salle de cinéma interne à l'établissement. Anaïs Léocadie leur a annoncé son départ prochain pour la direction d'un Ehpad à Arcachon.

Inauguration du projet,
élection de Mme Bouty et de Mme Renaud
en Mairesses de l'EHPAD

BUDGET 2021

Grace au budget alloué par l'ARS en 2021, les résidents ont pu bénéficier de la création d'une salle de Cinéma dans l'établissement.

Nature	Budget prévisionnel TTC	Co-financement	Budget réalisé 2021	Co-financement 2022
Accompagnement au changement				
Animation de groupes de paroles	4 746,24 €		3 520,00 €	
Budgets du conseil municipal				
Service de restauration	1 000,00 €		1 000,00 €	
Service de blanchisserie	500,00 €			
Service d'animation	1 300,00 €			
Projet salle de cinéma	2 937,76 €	1 984,00 €	3 944,18 €	1 984,00 €
Service de bien-être et confort	1 500,00 €		2 837,40 €	
	11 984,00 €	**1 984,00 €**	**11 301,58 €**	**1 984,00 €**
	10 000,00 €		9 317,58 €	

A dépenser en 2022 **682,42 €**

Des réunions régulières permettent à l'ensemble des élus du Vill'AGE Les Capucines de donner leur avis et désirs dans un cadre convivial et bienveillant.
Ces séances sont animées par Mme MAUGER Psychologue et Mme CORDEAU Animatrice.

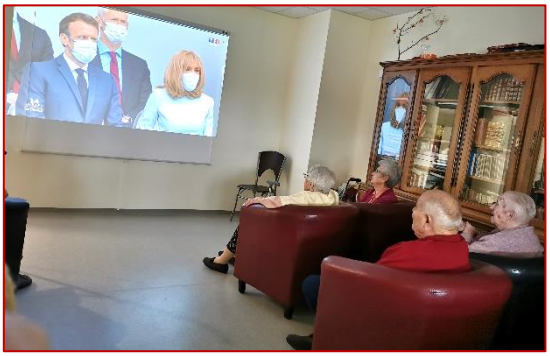

7. Démarche qualité

6.1 Protocole de suivi des évènements indésirables graves

En 2019, un nouveau protocole de traitement des évènements indésirables graves a été mis en place sur **le logiciel Net soins**.

169 intervenants qui se sont connectés

Le suivi de ces événements indésirables est un outil managérial non négligeable car il permet de mettre en évidence différentes problématiques. Ces évènements sont analysés dans le cadre de la Réunion de coordination qui rassemble l'IDEC, l'Ergothérapeute, la Psychologue, la Pharmacienne et la Direction.

L'analyse de ces évènements permet d'identifier la cause de la survenue du risque, le niveau de gravité, et d'apporter les actions correctives et / ou préventives nécessaires. Des problématiques organisationnelles peuvent aussi être soulevées, amenant ainsi à repenser les organisations.

En 2019 : 18 événements indésirables déclarés

En 2020 : 139 événements indésirables déclarés

En 2021 : 110 événements indésirables déclarés

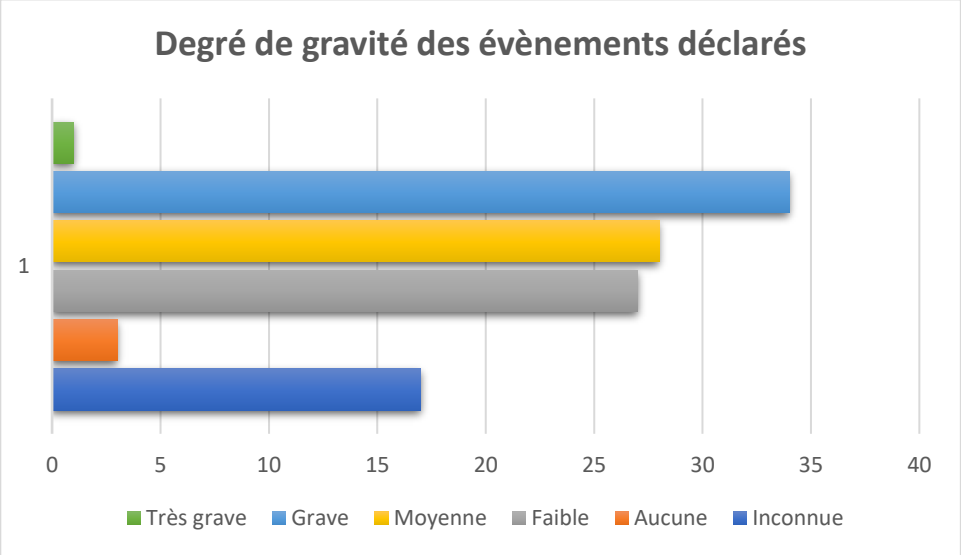

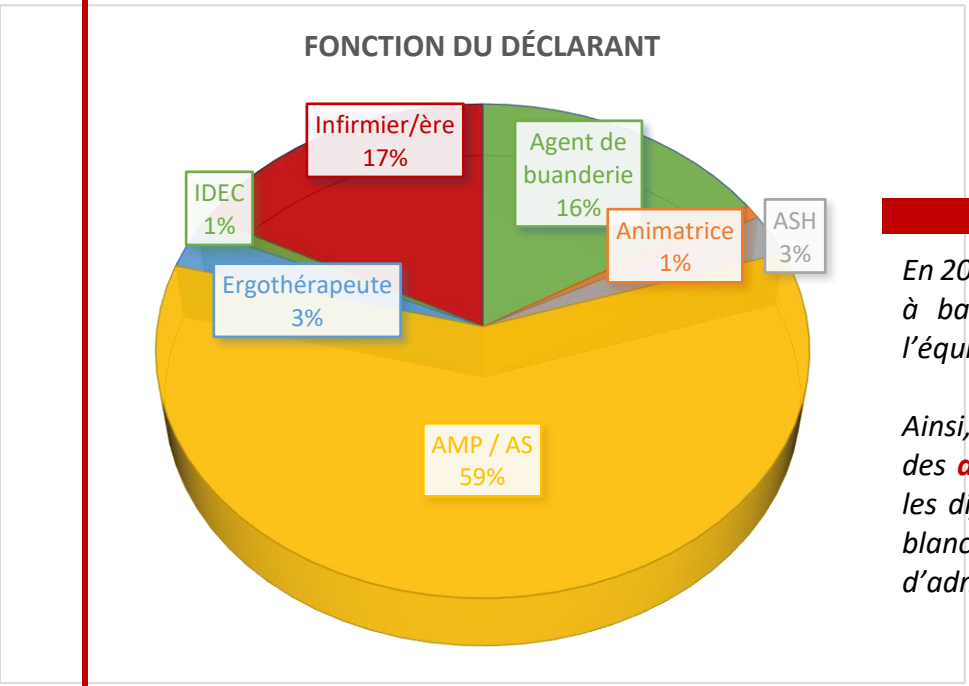

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

En 2021, le nombre d'évènements indésirable à baisser mais ils sont issus à 100% de l'équipe de terrain contre 80 % en 2020.

*Ainsi, ces événements ont permis d'apporter des **actions correctives et préventives** dans les différents domaines : service de soin, de blanchisserie, de restauration, technique et d'administration.*

6.2 Lignes directrices de gestion

L'une des innovations de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation est d'introduire la notion de lignes directrices de gestion sur l'ensemble des trois versants de la fonction publique.

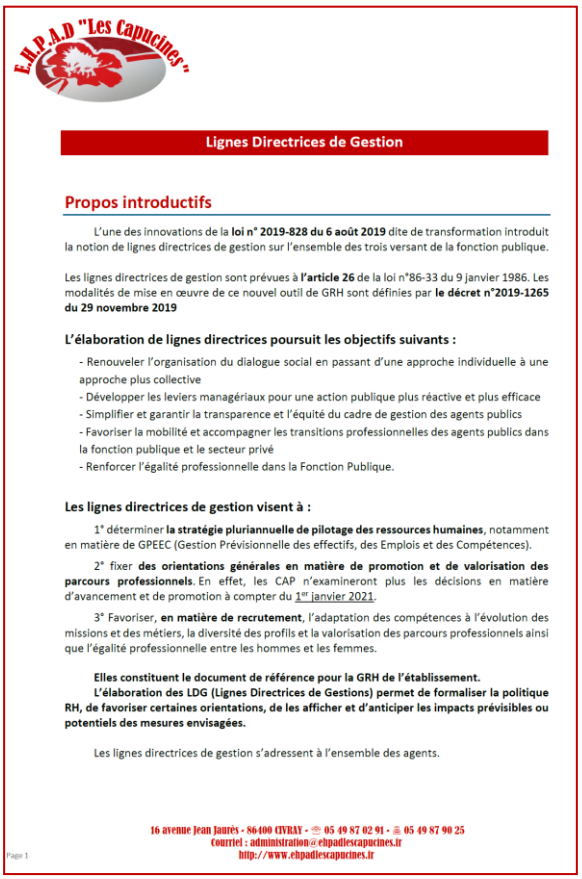

E.H.P.A.D "Les Capucines"

Lignes Directrices de Gestion

Propos introductifs

L'une des innovations de la **loi n° 2019-828 du 6 août 2019** dite de transformation introduit la notion de lignes directrices de gestion sur l'ensemble des trois versant de la fonction publique.

Les lignes directrices de gestion sont prévues à **l'article 26** de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par **le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019**

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des effectifs, des Emplois et des Compétences).

2° fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

3° Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de l'établissement.
L'élaboration des LDG (Lignes Directrices de Gestions) permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☎ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : administration@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr

Page 1

Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
Chapitre 2 bis : Lignes directrices de gestion
Article 26

Modifié par LOI n°2019-828 du 6 août 2019 - art. 30

Dans chaque établissement (…), des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après avis du comité social d'établissement. (…) Les lignes directrices de gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque établissement, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les lignes directrices de gestion fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité investie du pouvoir de nomination en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général. L'autorité communique ces lignes directrices de gestion aux agents.

Les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des effectifs, des Emplois et des Compétences).

2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

3° Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de l'établissement.
L'élaboration des LDG (Lignes Directrices de Gestions) permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

Portrait d'une résidente

Instance : CTE

23.06.2021 : Information des membres du CTE :
Présentation de la notion de « Lignes de gestion ».

6.3 Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels, répertorie l'ensemble des risques professionnels (dont les Risques Psycho-Sociaux) auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.
Au vu du contexte de gestion de crise, de nombreuses mesures ont été mises en place suivant les recommandations nationales et régionales, afin d'assurer la sécurité des résidents et professionnels.

A ce titre, le document unique d'évaluation des risques professionnels a été mis à jour le 8 octobre 2021 afin d'intégrer les différentes mesures.

Extrait du DUERP
Moyens de protection et prévention durant les temps de pause et de repas

Tâches	Dangers	Description du risque	Moyens de protection / prévention existants			Mesure de prévention / protection	
			Description	satis faisant	à améliorer	Technique	Organisationnel
	Contamination COVID-19	**Contagion COVID-19**	Respect des gestes barrière Obligation vaccinale	**X**		Protocole Hygiène Vaccin COVID-19	
SALLE DE RESTAURATION DU PERSONNEL							
Déjeuner ou en-cas	**Contamination COVID-19**	**Contagion COVID-19 du fait de l'absence de masque**	Distanciation sociale Dépistage des professionnels symptomatiques	**x**		Désinfection systématique du matériel SHA	
Déjeuner ou en-cas	**Contamination COVID-19**	**Refus du test par un professionnel**	Distanciation sociale		**X**		Interdiction de l'accès à la salle de pause Mise à disposition d'un espace individuel
ESPACE DE PAUSE EXTERIEUR							
Pause réglementaire	**Contamination COVID-19**	**Contagion COVID-19 du fait de l'absence de masque**	Distanciation sociale	**x**			Distance de 1 m entre les personnes

Instance : CHSCT

8.10.2021 : Mise à jour du DUERP dans le contexte de l'obligation vaccinale des professionnels :
Par une Note de service n°2021-04 du 12/08/2021 modifiée par la Note n°2021-06 du 14/09/2021 la Direction a informé les personnels des mesures de protection liées au Pass vaccinale et à l'obligation vaccinale.

6.4 Document d'analyse du risque infectieux

MAÎTRISE DU RISQUE INFECTIEUX EN EHPAD
Manuel d'auto-évaluation

RESULTATS

Etablissement:	**EHPAD les Capucines**
Date de l'evaluation:	**23/06/2021**

► SCORES TOTAUX PAR CHAPITRE

Chapitres	Nombre de points obtenus	Nombre de points attendus	% d'objectifs atteints
I - Organisation	16	24	66,7
II - Environnement et circuits	57	65	***87,7***
III - Gestion du matériel	9	14	64,3
IV - Gestion des soins	28	32	***87,5***
V - Vaccinations	8	16	50,0
VI - Risques épidémiques	26	28	***92,9***
VII - Prévention des AES	14	16	***87,5***

Vous obtenez un total de 158 points sur 195 soit:

81,0%
d'objectifs atteints

Votre établissement obtient un score compris entre 75% et 100% qui traduit une politique forte de gestion du risque infectieux. Néanmoins, quelques points peuvent être encore améliorés ou consolidés. Le détail des chapitres vous indiquera les axes de travail.

► CHAPITRE I - ORGANISATION DES MOYENS DE PREVENTION DANS L'ETABLISSEMENT

Thèmes	Nombre de points obtenus	Nombre de points attendus	% d'objectifs atteints
1-Moyens	2	9	***22,2***
2-Surveillance / Alerte / Indicateurs	5	6	***83,3***
3-Antibiotiques	2	2	***100,0***
4-Tenue	7	7	***100,0***
Total	**16**	**24**	**66,7**

Vous avez obtenu un résultat de 66,7%

Votre établissement s'est engagé de manière significative dans la prévention des Infections Associées aux Soins. Le détail des résultats contenus dans le tableau vous informe sur les thèmes à améliorer. Ils doivent faire l'objet de mesures à inscrire dans votre programme d'actions.

► CHAPITRE II - GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CIRCUITS

Thèmes	Nombre de points obtenus	Nombre de points attendus	% d'objectifs atteints
1-Locaux	12	12	***100,0***
2-Restauration	12	13	***92,3***
3-Linge	8	10	***80,0***
4-Déchets*	7	7	***100,0***
5-Eau	18	23	***78,3***
Total	**57**	**65**	***87,7***

Vous avez obtenu un résultat de 87,7%

Votre score traduit un engagement fort de l'établissement dans la prévention des Infections Associées aux Soins. Le détail des résultats de ce chapitre peut encore vous permettre d'améliorer certains éléments de prévention.

**Délai de stockage des DASRI conforme:*
> 100 kg / semaine = 72 heures
> 15 kg / mois et ≤ 100 kg / semaine = 7 jours
≥ 5 kg et ≤ 15 kg / mois = 1 mois
< 5 kg / mois = 3 mois

Qu'est-ce que le DARI ?

Le DARI (Document d'Analyse du Risque Infectieux) est destiné à mobiliser les établissements médico-sociaux sur les thématiques de prévention et de maîtrise du risque infectieux en tenant compte des spécificités et des moyens disponibles de chaque Etablissement médico-social.

En 2021, le Document d'analyse des risques infectieux (DARI) a été mis à jour dans conformément à la législation. En effet, les EHPAD doivent revalider ce document tous les deux ans.

L'établissement dispose d'une convention DMH, (Dispositif Mobile d'Hygiène) avec le CHU de Poitiers. Mme MERGAULT est l'IDE Hygiéniste qui coordonne les interventions auprès des EHPAD.

Dans l'établissement, c'est Mme GUILLAUD IDE Hygiéniste et Mme AKNIN, chargée de mission qui ont coordonné ce dossier et qui ont donc réalisé en lien avec Mme MERGAULT la **mise à jour du DARI le 23.06.2021**.

Le DARI validé en 2021 présente un score de 81% contre 53 % en 2019. C'est un excellent résultat et une très belle progression qui est à mettre au crédit de Mme GUILLAUD, de Mme AKNIN et de toute l'équipe.

Plusieurs axes de travail sont programmés.

> *Le DARI validé en 2021 présente un score de 81% contre 53 % en 2019. C'est un excellent résultat qui est à mettre au crédit de Mme GUILLAUD, de Mme AKNIN et de toute l'équipe.*

Le score le plus faible (22.2 %) sur les moyens de l'établissement s'explique par la vacance du poste de Médecin coordonnateur. En effet, certaines questions concernant la présence d'un médecin coordonnateur ou la composition du RAMA (Rapport d'activité médical) ne peuvent être validées et font donc baisser la note.

Instance : CHSCT

30.06.2021 :
Résolution 2021-3 du CHSCT concernant le Document d'analyse du Risque Infectieux.

► CHAPITRE III - GESTION DU MATERIEL DE SOINS

	Nombre de points obtenus	Nombre de points attendus	% d'objectifs atteints
Total	**9**	**14**	**64,3**

Vous avez obtenu un résultat de 64,3%

Votre établissement s'est engagé de manière significative dans la prévention des Infections Associées aux Soins. Le détail des résultats contenus dans le tableau vous informe sur les thèmes à améliorer. Ils doivent faire l'objet de mesures à inscrire dans votre programme d'actions.

► CHAPITRE IV - GESTION DES SOINS

Thèmes	Nombre de points obtenus	Nombre de points attendus	% d'objectifs atteints
1-Actes infirmiers et de nursing	10	10	***100,0***
2-Antiseptiques	4	8	50,0
3-Précautions standard	8	8	***100,0***
4-Précautions complémentaires	3	3	***100,0***
5-Hygiène des résidents	3	3	***100,0***
Total	**28**	**32**	***87,5***

Vous avez obtenu un résultat de 87,5%

Votre score traduit un engagement fort de l'établissement dans la prévention des Infections Associées aux Soins. Le détail des résultats de ce chapitre peut encore vous permettre d'améliorer certains éléments de prévention.

► CHAPITRE V - LES VACCINATIONS CONTRE LES AFFECTIONS RESPIRATOIRES

	Nombre de points obtenus	Nombre de points attendus	% d'objectifs atteints
Total	**8**	**16**	**50,0**

Vous avez obtenu un résultat de 50,0%

Votre établissement s'est engagé de manière significative dans la prévention des Infections Associées aux Soins. Le détail des résultats contenus dans le tableau vous informe sur les thèmes à améliorer. Ils doivent faire l'objet de mesures à inscrire dans votre programme d'actions.

► CHAPITRE VI - GESTION DES RISQUES EPIDEMIQUES

Thèmes	Nombre de points obtenus	Nombre de points attendus	% d'objectifs atteints
1-Gale	7	7	***100,0***
2-Tuberculose pulmonaire	8	10	***80,0***
3-Gastro-entérite	5	5	***100,0***
4-Infection respiratoire aiguë basse	6	6	***100,0***
Total	**26**	**28**	***92,9***

Vous avez obtenu un résultat de 92,9%

Votre score traduit un engagement fort de l'établissement dans la prévention des Infections Associées aux Soins. Le détail des résultats de ce chapitre peut encore vous permettre d'améliorer certains éléments de prévention.

► CHAPITRE VII - PREVENTION DES ACCIDENTS AVEC EXPOSITION AU SANG

	Nombre de points obtenus	Nombre de points attendus	% d'objectifs atteints
Total	**14**	**16**	***87,5***

Vous avez obtenu un résultat de 87,5%

Votre score traduit un engagement fort de l'établissement dans la prévention des Infections Associées aux Soins. Le détail des résultats de ce chapitre peut encore vous permettre d'améliorer certains éléments de prévention.

8. Accompagnement des résidents

8.1. Mise à jour des Projets de Vie Individualisés (PVI)

L'EHPAD Les Capucines a mis en œuvre la démarche de création des PVI conformément à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il vient prioritairement renforcer le droit de participation de la personne accueillie (et/ou de son représentant légal) à l'élaboration de son projet d'accompagnement. En 2021, les PVI des résidents présents ont été mis à jour et créés pour les nouveaux entrants.

Les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM définissent la notion de PVI

- La participation du résident est un droit et pas une obligation
- Un dialogue régulier adapté au rythme de la personne
- Tous les professionnels sont concernés

Article L311-3 CASF : Droit de participation directe de l'usager ou de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne.

Livret des objectifs

- Respecter les choix de vie, les souhaits et attentes du résident
- Autonomie dans les actes de la vie quotidienne et sécurité du résident
- Proposer une alimentation favorable à la santé
- Assurer le suivi médical et paramédical du résident
- Proposer des animations diversifiées au résident

En 2021 : 144

PVI ont été rédigés et validés par le résident ou sa famille

Procédure de création des PVI

- Les référents des résidents ont été désignés (affichage, Net Soins)
- Edition de la fiche de synthèse administrative, et de la synthèse du recueil du résident, identification des éléments manquants dans le recueil du PVI
- Rencontre entre la référente PVI, le référent AS/AMP et le résident : recueil de ses attentes
- Proposition des objectifs du PVI en lien avec la psychologue
- Validation par l'équipe de coordination
- Signature par le résident ou son représentant.

Comment faire participer le résident ?

- Être attentif aux premiers contacts
- Alterner des temps d'échange et de réflexion pour le résident
- Utiliser l'expertise du résident *(il se connait mieux que vous ne le connaissez !)*
- Recueillir les seules informations nécessaires
- Utiliser l'expertise de l'entourage

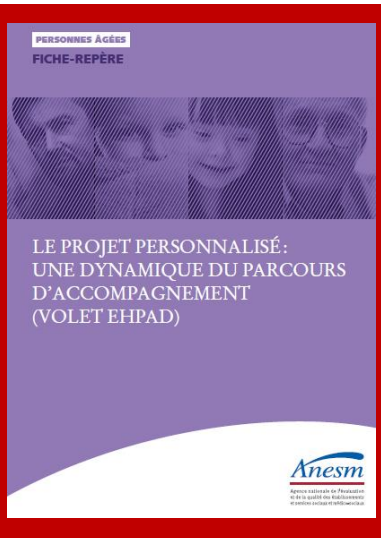

8.2. L'Ergothérapeute – Barbara MEUNIER

Mme Barbara MEUNIER Ergothérapeute intervient depuis mai 2019 sur l'EHPAD « Les Capucines » et l'EHPAD « Fondation Brothier » de Limalonges. En janvier 2021 Mme MEUNIER est intervenue durant 8 mois. Mme Meunier est à 40% aux Capucines et à 10 % à l'EHPAD Fondation Brothier.

Mme MEUNIER
Ergothérapeute

La principale mission de l'ergothérapeute en 2021

La principale mission de l'ergothérapeute sur 2021 a été l'installation des résidents au fauteuil. Beaucoup d'essais ont été réalisés (parfois plusieurs pour une seule personne afin de trouver ce qui convenait le mieux).

.

Les interventions possibles de l'ergothérapeute en EHPAD peuvent être regroupées autour de quatre thématiques principales :

LE METIER D'ERGOTHERAPEUTE

Le but de l'ergothérapie en gériatrie est le maintien des activités de la vie quotidienne et la prévention des complications liées au grand âge.

Intervention auprès des résidents

L'ergothérapeute préconise, règle et adapte les fauteuils roulants de manière individualisée et conseille les équipes sur les outils à utiliser concernant la prévention et le traitement des escarres (en position assise et allongée).

Conseils concernant les aides techniques & Aménagement de l'espace :

L'ergothérapeute accompagne les personnes tout au long de leur institutionnalisation. Il s'agit pour elle de mettre en œuvre des actions de prévention, de confort et de sécurité concernant l'espace dans lequel évolue la personne (chambre personnelle mais également lieux de vie communs).

Elle tient compte de leurs capacités, leurs fragilités, leurs choix et leurs opinions.

Après observation des besoins, l'ergothérapeute préconise et entraine à l'utilisation d'aides techniques pour la mobilité, l'équilibre, les repas, la toilette, l'habillage, les loisirs, la cognition, etc.

Elle peut également proposer des alternatives aux contentions.

Le temps moyen d'un accompagnement est de 30 minutes.

Accompagnements réalisés suite aux sollicitations des professionnels	*60%**
Accompagnements réalisés à l'initiative de l'ergothérapeute	*20%**
Interventions réalisées suite à la demande du résident	*15%**
Interventions réalisées suite à la demande d'une famille	*5%**

* *Pourcentages estimés*

Accompagnement des professionnels et travail en collégialité

Informations et échanges pluridisciplinaires

L'ergothérapeute participe ponctuellement aux transmissions orales de chaque secteur mais est le plus souvent sollicitée par ses collègues via la messagerie Net'Soins ou directement par téléphone lors de ses journées de présence.

Elle prend également connaissance des transmissions écrites à sa prise de poste.

Elle travaille avec l'ensemble des professionnels concernant l'accompagnement des résidents et fait toujours un retour oral (au résident s'il est en capacité de comprendre mais surtout aux professionnels).

L'ergothérapeute échange également avec les intervenants externes (si nécessaire) : médecins traitants, kiné, professeur d'APA, mandataires judiciaires, …

Cette année, l'ergothérapeute a mis en place une note d'information concernant l'utilisation des lèves-personne (et de leurs filets/hamacs) sur l'ensemble des appareils de l'établissement des Capucines.

Travail en équipe

L'année 2021 a été riche en collaboration « interservices » :

- Poursuite des changements de matelas en mousse viscoélastique (mémoire de forme) en collaboration avec les agents de maintenance des deux sites (Civray et Limalonges).

Ce renouvellement est terminé pour l'EHPAD Les Capucines mais pas encore pour la Fondation Brothier

- Opération « fauteuils nets » sur le site de Civray en collaboration avec les agents de maintenance des deux sites et la responsable de l'entretien des locaux : nous avons nettoyé, remis les listes à jour et réparé l'ensemble des fauteuils gériatriques de l'établissement

- Maintien du groupe de travail sur « les activités en unité protégée » animé en collaboration avec la psychologue : poursuite de l'action débutée en 2020 à l'attention des AS des deux établissements.

Atelier créatif pour une résidente

Il nous reste à finaliser l'achat de petit matériel pour l'établissement de Limalonges et proposer une réunion « bilan » sur les facilités/difficultés de mise en place des activités (et de leur retranscription sur Net'Soins) par les professionnels au sein des deux unités

- Participation de l'ergothérapeute lors de plusieurs campagnes de dépistages (tests PCR/antigéniques) auprès des IDE et AS

- Renfort lors de la campagne de vaccination contre la covid-19 au mois de janvier (recherche des consentements, véhiculer les résidents, aide lors du remplissage de certains documents papiers, etc…).

- Vérification du fonctionnement de l'ensemble des lits de l'établissement de Civray en collaboration avec les agents de maintenance des deux structures et la responsable de l'entretien des locaux.

Travail institutionnel

Achats

L'ergothérapeute continue de maintenir le lien avec différents fournisseurs de matériel afin d'obtenir des devis compétitifs, ils sont les suivants :

- HandiPharm

- Paramat
- DMédica
- HMS Poitiers/Ruffec
- UGAP
- Tous Ergo
- Manutan Collectivités

Sur le premier semestre 2021, l'ergothérapeute faisait appel à la Pharmacie Châtaigner de Civray pour la fourniture de chaussures CHUT (remboursées en partie par la CPAM et les mutuelles des résidents) puis a fait appel à différents fournisseurs suite à un changement de règlementation. A ce jour, aucun fournisseur n'a été « sélectionné » pour nous fournir l'intégralité des besoins.

Concernant l'EHPAD Fondation Brothier, l'ergothérapeute a travaillé en concertation avec l'IDEC et les IDE à la réflexion relative à l'achat de deux nouveaux chariots de distribution des médicaments.

Appel à projet

Cette année, pour l'établissement de Limalonges, l'ergothérapeute a participé à une réflexion collective (avec l'animatrice, la psychologue et l'adjointe des cadres, responsable des achats) pour répondre à un appel à projet du département des Deux-Sèvres concernant une aide aux EHPAD pour l'acquisition de matériel en faveur du bien vieillir que nous avons intitulé Cyber EHPAD : tient bon le lien et la navigation, en avant la connexion !

Il comportait trois points principaux :
- L'installation de la Wifi dans l'établissement (15 bornes)
- L'achat de 20 lampes Aladin (système de détection de levers et de chutes)
- L'installation d'une Tovertafel (jeu interactif numérique).

Contact avec les familles/proches des Résidents

Le travail de l'ergothérapeute auprès des familles concerne deux axes : L'écoute des besoins et/ou des ressentis et l'information.
Les échanges avec les familles/proches de résidents concernent :
- Les difficultés d'adaptation à l'environnement, bien souvent à cause de troubles de la mobilité du résident
- La nécessité d'évocation de l'accompagnement du proche âgé

Ces contacts font l'objet d'une rencontre à l'établissement ou d'entretien téléphonique, ils sont généralement à l'origine des proches du résident et durent de 20 à 40 minutes.

Portrait d'une résidente de l'EHPAD

8.3. La Psychologue – Lucie MAUGER

Psychologue au sein de l'établissement *« Les Capucines »* depuis le 25 février 2020. Mon temps de travail est de 60% sur la structure. Je suis par ailleurs à hauteur de 20% sur l'EHPAD de Limalonges depuis le 27 février 2020. Mes missions sur ces deux établissements portent sur l'accompagnement des résidents, des familles et des équipes ainsi que sur la création et la mise en place de différents projets institutionnels.

Mme MAUGER Psychologue

L'accompagnement des résidents

Sur cette année 2021, je suis parvenue à rencontrer 80 résidents différents sur 408 entretiens/observations. Il y a par ailleurs tous les résidents que je rencontre de façon informelle et pour lesquels je ne fais pas toujours de compte rendu.
Je propose aux personnes âgées différents types d'entretiens en fonction des besoins que je repère chez elles. Il peut s'agir **d'accompagnement psychologique** (s'il y a un problème précis à traiter ou lors d'un accompagnement de fin de vie par exemple), d'un **suivi psychologique** (évaluation générale régulière de l'humeur, des troubles cognitifs et du comportement) ou d'un **maintien du lien social** (notamment pour les personnes ayant d'importants troubles cognitifs mais pas seulement). Je propose aussi aux résidents des entretiens **d'évaluations cognitive ou de l'humeur**, en fonction de mes observations. J'utilise en général le MMSE (trouble cognitif), la GDS (trouble de l'humeur) et le NPI-ES (trouble du comportement).

Nous avons bien avancé dans **les Projets de Vie** (PVI) des résidents. Ils sont à ce jour quasiment tous réalisés, validés et signés (depuis le 1er janvier : 118 réalisés dont 90% validés). Mon rôle cette année a été d'investir les équipes dans leur réalisation. En effet, nous avons pu former une aide-soignante sur chaque secteur afin d'être référente des PVI de son secteur. Les autres aides-soignants ont pour mission de remplir les recueils de données des résidents dont ils sont référents avec la personne elle-même ou ses proches. Les référents PVI et moi-même leur apportons notre aide si nécessaire. Mes missions sont aujourd'hui essentiellement de relire les PVI, de les transmettre aux résidents ou aux familles pour échanger sur l'accompagnement et les valider.
J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de proposer un **atelier journal** aux résidents de la Chaumière. Les objectifs sont de réorienter les résidents en échangeant sur les actualités du jour et de la région. La convivialité et les échanges semblent appréciés par les résidents, cela favorise l'expression, le lien social et stimule les capacités cognitives. Il manque à ce jour un abonnement journal pour La Chaumière.

Avec l'animatrice, nous proposons des **groupes de parole** quasiment toutes les semaines. Cela permet aux résidents d'avoir un espace d'échange et de décharge concernant les difficultés liées à leur accompagnement, leur histoire ou aux mesures prises durant la crise COVID. Nous avons aussi échangé sur différents thèmes (projets d'établissement, de sorties ou concernant l'amélioration de leur accompagnement, présentations de nouveaux résidents, échange autour des rituels de chacun, recueil suite au décès d'un résident, ...). Nous avons par exemple pu aborder la possibilité que les professionnels aient tous un badge afin d'être mieux identifiés, ou leurs ressentis par rapport à la religion et les rituels liés (messe et crèche pour les fêtes). Cela semble être un moment très convivial pour tout le monde et qui leur permet surtout de maintenir le lien social. Ils apprécient être concertés, questionnés, informés, respectés, investis pour tout ce qui concerne leur accompagnement.
J'accompagne aussi régulièrement les résidents de l'unité sur les **animations de l'établissement**. En lien avec les projets de vie de certains résidents j'ai pu leur proposer de participer à des activités de la vie quotidienne (épluchage de

légumes et pliage du linge), au séances cinéma ou de participer à des spectacles/concert.
Il peut m'arriver aussi d'accompagner Caroline Cordeau (l'animatrice), sur différentes **animations** ou **sorties** (Olympiades, spectacle musical, sortie pique-nique, médiation par le cheval, …). Cela me permet de créer du lien avec les résidents et de nous rencontrer dans d'autres situations que celle du soin psychologique. C'est très enrichissant pour moi de les découvrir autrement, j'apprécie beaucoup ces moments de partage avec les résidents.

Certains résidents passent par moi pour avoir contact avec leurs **tutelles**, que j'ai donc régulièrement au téléphone ou par mail. J'ai pu assister à plusieurs reprises à des entretiens entre le résident et sa tutelle. Cela semble rassurer la personne et me permet par la suite de redonner les informations présentées ce jour-là au résident concerné.

L'accompagnement des familles

Cette année, j'ai eu l'occasion de **rencontrer** différentes familles, que ce soit en face à face, par téléphone ou par mail. Je pense pour la plupart qu'ils ont bien pris connaissances de mes fonctions et de ma disponibilité et ce grâce à mes sollicitations pour les PVI et nos rencontres plus fréquentes cette année. J'ai eu contact avec 25 familles différentes sur 43 rencontres.
En général lors de mes rencontres avec les familles, nous échangeons sur l'accompagnement de leur proche. La culpabilité, la tristesse, l'impuissance, l'incompréhension des troubles de la personne, les difficultés avec l'équipe, sont les sujets qui reviennent le plus souvent dans nos échanges. Nous élaborons aussi ensemble sur différents projets, comme la sortie de leur proche pour une journée à la maison, avec les bienfaits et les risques que cela comporte.

Mon rôle est d'informer sur les objectifs d'accompagnement, mais surtout d'apporter un espace de décharge, une écoute active et une réassurance importante. Je fais aussi le lien entre l'équipe et la famille afin d'améliorer l'accompagnement du résident.
J'ai cette année surtout contacter et rencontrer les familles afin de leurs **présenter le Projet de vie** et d'échanger avec eux sur les souhaits et besoins de leurs proches. Cela m'a permis de faire connaissance avec elles, de leur montrer notre implication quant au bien-être des personnes accompagnées et de pouvoir entendre leurs difficultés et leurs demandes. Les familles sont une source importante de connaissances sur leur proches, il est donc très important de les investir dans l'accompagnement de ce dernier.

Le travail en équipes

Je participe régulièrement aux **réunions de transmissions** sur les différents secteurs. Cela me permet d'avoir les dernières informations sur les résidents et de pouvoir questionner l'équipe sur l'accompagnement de certains en fonction des besoins. C'est aussi pendant ces moments-là qu'on échange autour des différents projets futurs pour un résident ou pour l'ensemble de l'établissement.

Je suis aussi présente aux **réunions de coordination** et aux **réunions institutionnelles**. Même si leur fréquence et leur contenu se sont essentiellement portés sur la crise sanitaire covid-19.
Je **rencontre l'équipe** quotidiennement de façon informelle (IDEC, IDE, Animatrice, AS, ASH, ergothérapeute, …), afin d'échanger sur le suivi des résidents et leur famille ou bien sur des difficultés d'équipe. Elle me fait part de certains troubles du comportement ou modification de la thymie, afin que je puisse leurs donner des conseils ou intervenir auprès des personnes concernées. Nous échangeons aussi beaucoup autour de différents projets.

J'apporte aussi régulièrement mon **soutien aux membres de l'équipe** de façon individuelle, en fonction des difficultés rencontrées et des besoins. J'ai pu rencontrer certaines soignantes dans mon bureau ou en échangeant par mail. J'essaie d'apporter une certaine discrétion, le reste de l'équipe n'ayant pas besoin de savoir qui ressent le besoin d'échanger. En général, je les sollicite à la vue de mes observations, mais il arrive qu'elles m'interpellent d'elles-mêmes. Cela m'a permis de renforcer mes liens avec certains membres de l'équipe et de pouvoir travailler dans une meilleure collaboration par la suite.

Les projets institutionnels

Au cours de cette année 2021, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs **conseils d'administration** (CA) en tant que représente de l'équipe thérapeutique, ainsi qu'à différents **conseils de la vie sociale** (CVS).

En partenariat avec Barbara Meunier (l'ergothérapeute), nous avons créé un **groupe de travail** en 2021 sur les animations en unité protégée, en réponse à un besoin important d'activités pour les résidents. Ce groupe concerne l'équipe de l'unité de Civray mais aussi celle de Limalonges et fait participer les animatrices des deux établissements. L'objectif de ces groupes était de réaliser des fiches d'activités et de lister le matériel nécessaire. Chaque unité à aujourd'hui son classeur de fiches d'activités et le matériel nécessaire. L'équipe semble plus à l'aise aujourd'hui pour réaliser les activités et pour les tracer dans netsoins. Il manque encore des boites de rangement à acheter afin de faciliter la mise en place d'un atelier. Avec Barbara nous poursuivons notre accompagnement régulièrement sur le terrain.

Cette année nous avons inscrit dans le projet d'établissement la **médiation animale**. Les bénéfices de cette dernière étant multiples, tant pour les résidents, les familles que pour l'équipe.

En effet, la médiation animale a de nombreuses vertus, notamment elle permet la réduction du stress et l'apaisement. Elle favorise la stimulation de la motricité au travers des caresses et des soins apportés à l'animal. Le fait de prendre soin d'un animal permet de passer du statut de « soigné » à celui de « soignant » et améliore alors l'estime de soi.

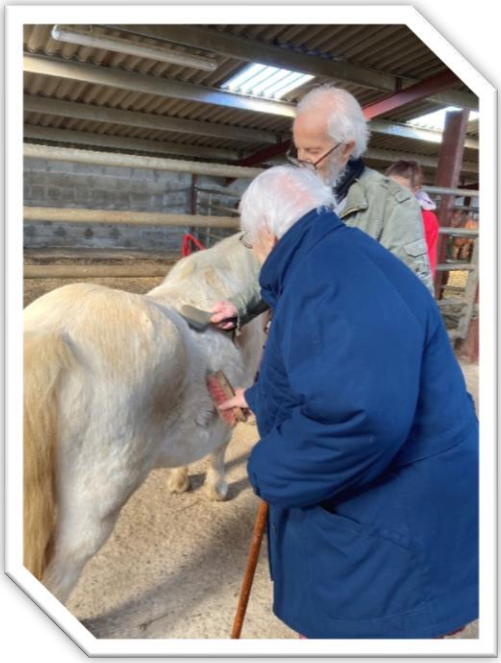

Agissant comme médiateur, l'animal facilite l'entrée en contact avec autrui et permet donc le maintien du lien social. Il est aussi un vecteur de communication entre le résident, ses proches et les soignants, quand la communication se montre parfois difficile, il favorise la production du langage, une autre communication est alors possible, celle du non verbale. Il offre également la possibilité aux résidents de s'investir dans une tâche et de retrouver un sentiment d'utilité, essentiel pour le bien-être.

Nous avons organisé cette année différents ateliers autour de la médiation animale. **Kalie** (chienne Cavalier King Charles) est venue nous rendre visite en ma compagnie, au mois de juin et

au mois de novembre, pour le plus grand bonheur des résidents. Nous avons aussi organisé 3 sorties en **centre équestre** à St Front pour de la médiation par le cheval (pansage, démonstration, contact avec des chevaux en liberté, présentations du toilettage, de la sellerie, …). Nous favorisons aussi la venue des animaux de compagnie des visiteurs, il s'agit souvent des chiens de nos résidents, permettant alors de retrouver l'amour de ce dernier, le bien-être et les souvenirs qu'ils évoquent. La médiation animale est une thérapie non-médicamenteuse, cela fait partie intégrante de mon accompagnement en tant que psychologue.

Cette année le **Projet *Vill'âge Les Capucines*** a vu le jour grâce à notre ancienne directrice adjointe (Mme Léocadie A.). L'animatrice et moi-même le coordonnons à ce jour. L'objectif étant de redonner le pouvoir de décision aux résidents au travers d'un système de type démocratique ressemblant à une ville. Il est alors composé d'une mairesse (résidente présidente du CVS), d'adjoints, d'un vaguemestre et d'un jardinier. Il y a en effet 2 résidents qui se sont désignés pour distribuer les journaux les mardis, jeudis et vendredis. Des groupes de paroles ont lieu 3 fois par mois et permettent d'aborder différents projets, ils sont concertés pour différentes problématiques concernant leur accompagnement. Grâce au financement de ce projet, un grand rideau a été acheté en salle d'animation afin de protéger les résidents du soleil, des sorties, spectacles, nouveau mobilier ont aussi été demandés. Un lieu de recueil a été élaboré et installé à la volonté des résidents, afin de s'y recueillir lors du décès d'un résident. L'idée étant de lever le tabou, le secret, lié au décès, à la mort dans l'établissement et de pouvoir leur donner une place. D'autres projets sont à venir pour l'année 2022 (adoptions de poules, d'oiseaux, décoration avec des plantes dans le couloir, …).

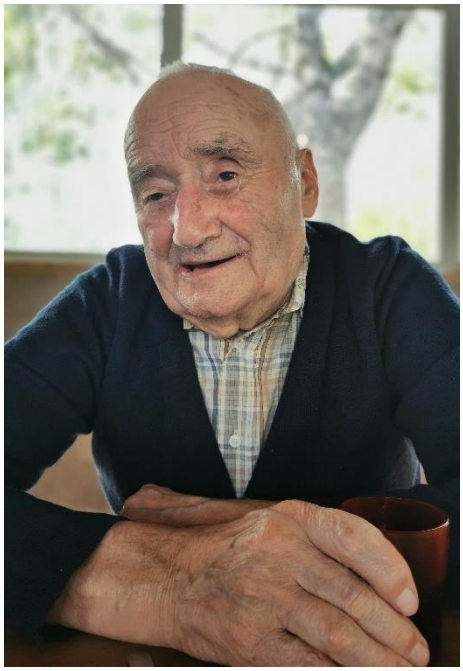

Portrait d'un résident

Pour finir, avec Barbara (l'ergothérapeute) nous avons intégré en mai 2021 le **CEESCORR**- *Comité Ethique des Etablissements Sanitaires (Confolens-Orégon-Ruffec-La Rochefoucauld)*. Je suis rattaché à ce comité avec cet établissement. Il y a 4 réunions par an ainsi que différents groupes de travail. Pour ma part, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de me réunir avec le groupe « Annonce d'une mauvaise nouvelle » où nous créons un guide à destination des différents professionnels de santé. Le comité d'éthique comprend plusieurs professionnels (médecins, cadre de santé, infirmiers, psychologues, directeurs, sociologues, juristes, …) partageant des réflexions sur leurs pratiques et les dernières actualités sociétales. Les échanges cette année se sont centrés sur la crise COVID et l'impact sur la personne accompagnée et ses proches. Les professionnels apportent aussi des réflexions sur l'accompagnement qui est proposé dans leurs établissement sous forme de cas pratique.

Portrait d'une résidente

Mes missions pour la suite

A plusieurs reprises dans le cadre du *Vill'âge Les Capucines* (groupes de paroles, comités menus), les résidents nous ont fait la demande de partager un repas à nos côtés de temps en temps. Avec l'animatrice nous avons donc proposé aux résidents le projet des **repas thérapeutiques à l'Auberge**. Tous les mois, aura lieu un repas thérapeutique à l'Auberge avec un groupe de résidents, différent à chaque fois. Les résidents seront accompagnés de 2 professionnels (animatrice, psychologue, ergothérapeute, stagiaires, …) qui déjeunerons avec eux. L'objectif étant de passer un moment convivial, favorisant les échanges et le lien social (stimulation cognitive notamment) et d'améliorer l'appétit et le bien-être. Cela leur permet aussi de manger ensemble même lorsqu'ils ne sont pas sur les mêmes secteurs.

Plusieurs petits groupes d'environ 6 personnes ont été créés en fonction de leurs affinités et des personnalités de chacun. Les personnes timides ou réservées pourront plus facilement lors de ses repas prendre la parole et bénéficier d'une attention particulière.

Avec l'ergothérapeute nous poursuivons notre **accompagnement sur l'unité de la *Chaumière*** en lien avec les groupes de travail de cette année. Il s'agit surtout d'un soutien sur le terrain et dans la rédaction des comptes rendus des activités. En ce début d'année les boites de rangements pour le matériel des activités devraient être achetées. Un temps sera proposé aux 2 équipes en 2022 afin de faire une rétrospective sur la mise en place des activités en 2021, avec quelques objectifs comme l'agrémentation des comptes rendus ou la mise en place d'un planning d'activités.

Par ailleurs, nous avons le projet avec l'équipe et l'ergothérapeute de **réaménager et rendre fonctionnelle la salle multisensorielle**. Afin que l'on puisse y accompagner différents résidents dans l'objectif d'apaiser les angoisses ou d'apporter du bien-être au travers des différentes stimulations des sens.

Je continuerai aussi la réalisation des **Projets de vie Individualisés** (PVI) ainsi que leurs mises à jour. Nous continuerons à renforcer la mission des soignants dans la rédaction du recueil de vie, la rédaction du projet avec le référent du secteur, le contact avec les familles, etc. Des réunions pluridisciplinaires pourront être mise en place par la suite avec une AS et une IDE par secteur, ainsi que l'animatrice, la psychologue et l'ergothérapeute afin de revoir les PVI réalisés l'année précédente. Cela reste encore à organiser en fonction des obligations professionnels de chacun et de ce qui est le plus facile à mettre en place (notamment du fait de la crise covid qui engendre une surcharge de travail pour les professionnels).

J'ai par ailleurs fait la demande d'acquérir une **poupée d'empathie** comme outil thérapeutique. Il y en a déjà une qui est placé sur *la Chaumière* et qui semble très utilisé par l'équipe auprès de certains résidents, elle est aussi en libre-service, pouvant la prendre en fonction de leurs besoins. L'objectif d'en avoir une à mes côtés, étant de pouvoir faire des ateliers en individuel dont les objectifs sont basés sur ses bienfaits. L'apaisement par le toucher, la capture du regard, favoriser la communication verbale et non verbale, permettre d'être le médiateur de la relation, etc. Il s'agirait surtout d'ateliers pour des personnes en fin de vie ou pour des

Institut agatéa

personnes désorientées, ou dont la communication verbale est difficile.
L'établissement souhaite se former à **l'approche Carpe Diem**, afin de répondre au plus près des besoins de la population accueillie à ce jour. C'est une approche dont je me sers régulièrement dans ma pratique de façon autodidacte, je suis donc ravie de pouvoir enfin me former.
Les familles semblent avoir besoin aujourd'hui plus que jamais d'un temps d'écoute et de soutien. Suite à des réflexions en équipe nous souhaiterions mettre en place des « **cafés des familles** ». Il s'agirait d'un groupe pour les familles de la Chaumière et d'un groupe pour les autres familles, les problématiques n'étant pas forcément les mêmes. Le vieillissement de son proche, les troubles et les difficultés liées à une maladie, leur culpabilité, les inquiétudes présentes par la COVID... sont des sujets qui pourraient être abordés durant ces moments. Plusieurs réunions annuelles pourraient être programmées avec la participation de quelques professionnels le souhaitant.
Après avoir mis en place différents ateliers de complicité animale cette année (Visites de Kalie et médiation par le cheval), je devrais pouvoir me former en 2022 en tant que **Chargée de Projet en Médiation par l'Animale (CPMA)** chez *AGATEA*. Mon dossier ayant été accepté, je dois à présent faire la demande de financement par l'ANFH. Il s'agit d'une formation de 4 semaines au mois de mai sur Châteauroux (au Centre Mathioux), me permettant d'accéder à un diplôme d'équivalence bac+2.

Je souhaiterai aussi pouvoir me former à la création de **groupe d'art-thérapie** cette année, grâce au prestataire *ReSanté-vous*. Cette formation a été annulée à plusieurs reprises les années précédentes du fait de la crise covid-19. Cette formation me permettrait en partenariat avec Caroline Cordeau (l'animatrice) de mettre en place des ateliers d'art-thérapie pour les résidents et de pouvoir intervenir sur La Chaumière.
Pour finir, à partir du 14 janvier, Sophie **stagiaire** en 4ème année de psychologie (master1)

m'accompagnera pendant plusieurs semaines les vendredis. Former d'autres psychologue fait partie du code de déontologie des psychologues (article 40). Mon rôle étant alors de lui faire découvrir l'accompagnement des personnes âgées, les enjeux de l'institution et le métier de psychologue en EHPAD. Elle pourra réaliser par la suite des missions en autonomie (entretiens, ateliers, …). C'est un exercice très enrichissant en tant que thérapeute qui permet de réfléchir sa pratique.

Loto organisé dans la salle d'animation

9. Les temps forts de l'animation

Les animations sont organisées par chacune des deux animatrices des deux établissements de la Direction commune en coordination.

Mme CORDEAU et Mme VIVIER Animatrices de l'EHPAD de Civray et de Limalonges

Janvier

SPECTACLE FERNANDE

LE BURLESQUE AUX CAPUCINES

Février

La préparation de la soupe !!!

A L'attention Des Familles : Gardons Le Contact !
Durant cette période de confinement, l'ensemble des visites des familles au sein de l'EHPAD sont suspendues. Conscients des répercussions de ces mesures, nous vous proposons des solutions afin de conserver le contact avec vos proches.

Départ en retraite de Corinne, l'Animatrice

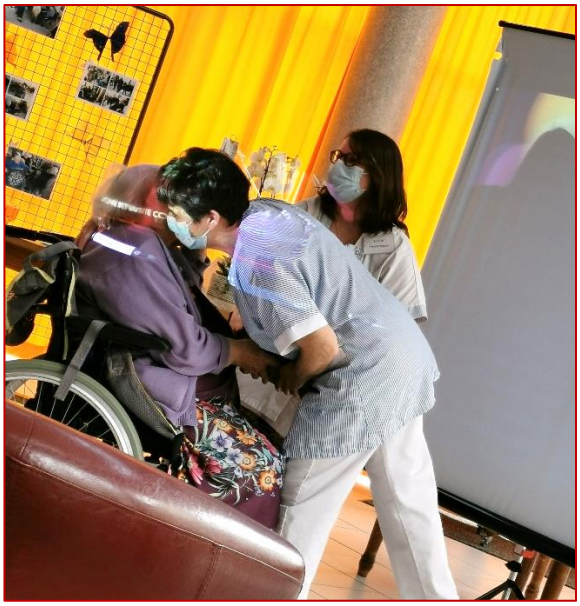

Dans le contexte du départ en retraite de l'Animatrice, les résidents ont tenu à lui rendre un hommage émouvant.

Et les professionnels une dernière surprise !!

Inauguration du Vill'AGE Les Capucines

Avril

LES CHEVAUX S'INVITENT A L'EHPAD

Mme MEUNIER Ergothérapeute et passionnée de chevaux fait partager sa passion avec les résidents !

Les Olympiades !

Les Olympiades !
Reprise des concours d'activités physiques avec l'EHPAD de Limalonges.
Le trophée 2021 a été remporté par l'EHPAD Les Capucines ! Mais tous les participants ont été félicités.

C'est le printemps ! Pique-Nique à Saint Macoux

Juin

LES ANIVERSAIRES DU MOIS DE JUIN

BAL MUSETTE…

Une fête qui a fait du bien !

Participation des résidents au choix de nouvelles acquisitions

Un retour à la vie normale qu'attendaient impatiemment les résidents…

Juillet

SPORT ADAPTE

En collaboration avec l'Association APAGE et son Animateur sportif Etienne FLEURET

APA d'AGE
CENTRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

PIQUE NIQUE A COMPORTE

Profitons du soleil !

Août

TOUR POITOU CHARENTES !

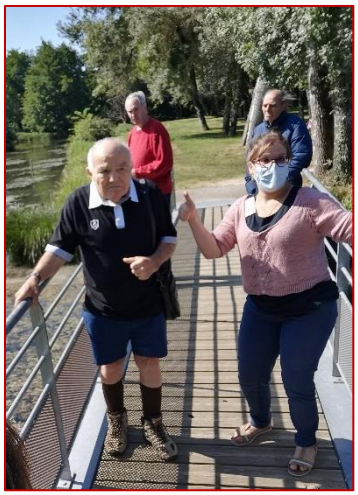

Septembre

SORTIE A LA VALLE DES SINGES

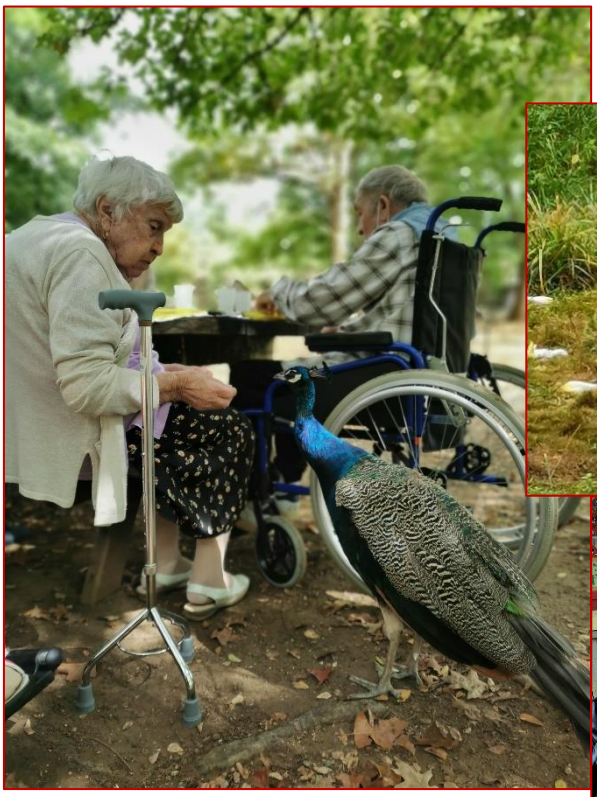

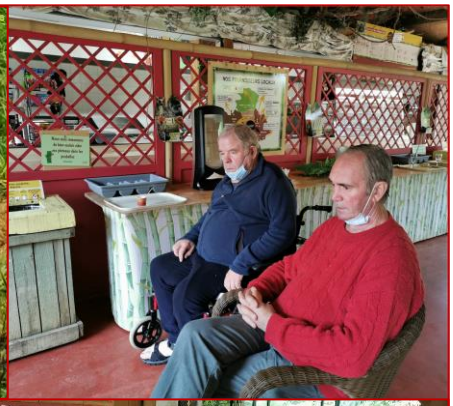

SORTIE EGLISE DE SAINT SAVIN

Visite d'un lieu saint !

Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'abbaye de Saint-Savin est un trésor exceptionnel. Ils ont vécu une visite unique, à la découverte du plus grand ensemble de peintures murales d'Europe !

SORTIE AU ZOO DE LA PALMYRE

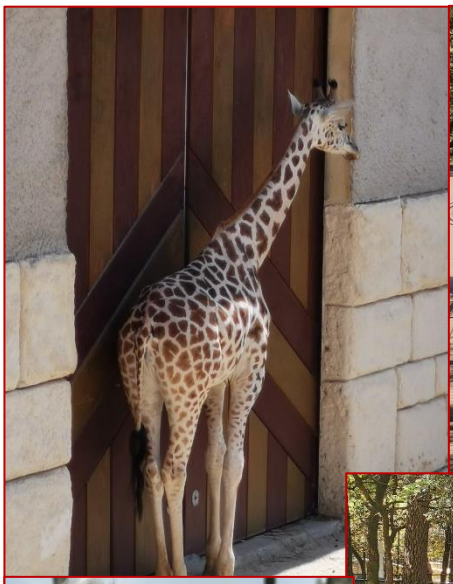

Octobre

ANNIVERSAIRE D'UNE RESIDENTE !

SORTIE A VERTEUIL SUR CHARENTES

10. L'administration de l'établissement

Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'établissement dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des trois années précédentes.

Il comporte des informations sur l'emploi, les rémunérations et charges accessoires, les conditions de santé et de sécurité, les autres conditions de travail, la formation, les relations professionnelles ainsi que sur les conditions de vie des salariés.

Même en l'absence de caractère obligatoire, l'EHPAD « Les Capucines » s'est inscrit dans une démarche de recensement et d'analyse de ces données sociales.

La présente synthèse couvre les données des années 2019, 2020 et 2021.

A. Effectif

Effectif au 31 décembre

-	Personne physique	Equivalent temps plein
Féminin 2019	94	83,1
Masculin 2019	4	4
Féminin 2020	108	86,9
Masculin 2020	6	6
Féminin 2021	110	95,82
Masculin 2021	5	3,65
Total 2021	**115**	**99,47**
CA = contrat aidé	*dont 3 CA*	*Dont 2,10 ETP*

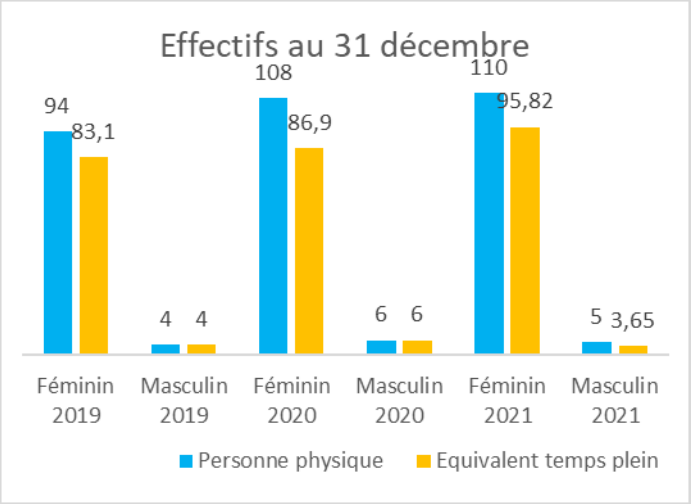

	2021	2020	2019
ETP Direction/Encadrement	1,00	1	1
ETP Administration /Gestion	3,00	2,75	2,6
ETP Services généraux	8,27	7,73	6,6
ETP Restauration	14,50	13,73	10
ETP Socio-éducatif	1,00	1	2
ETP Paramédical	40,15	38,5	39,9
ETP Psychologue	0,60	0,45	0,4
ETP ASH	29,95	26,61	29,1
ETP Médical	0,00	0,15	0
ETP Pharmacien	0,50	0,5	0,5
ETP Autres fonctions	0,50	0,5	0,5
TOTAL	99,47	92,92	92,60

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age moyen de l'effectif total : 41.04 ans

Féminin : 39.89 ans
Masculin : 42.20 ans

Effectif féminin	2019	2020	2021
Agents de – 20 ans	3	4	4
Agents de 20 à 29 ans	14	15	17
Agents de 30 à 39 ans	29	34	36
Agents de 40 à 49 ans	22	26	24
Agents de 50 à 54 ans	12	15	18
Agents de 55 à 59 ans	10	10	10
Agents de 60 à 64 ans	4	3	1
Agents de + 65 ans	0	1	0
	94	**108**	**110**

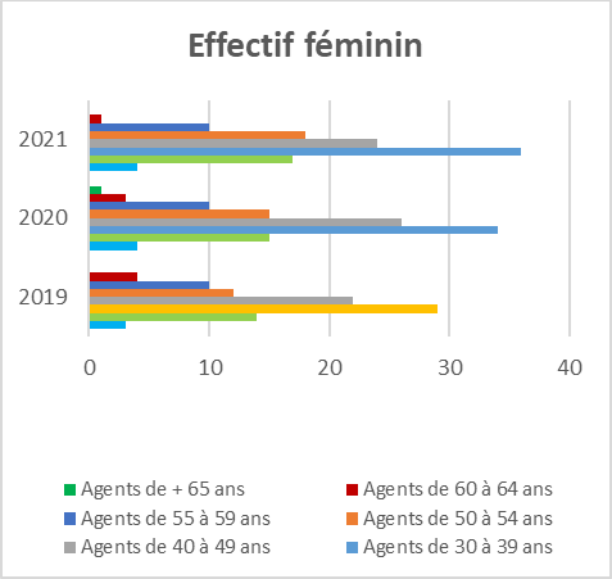

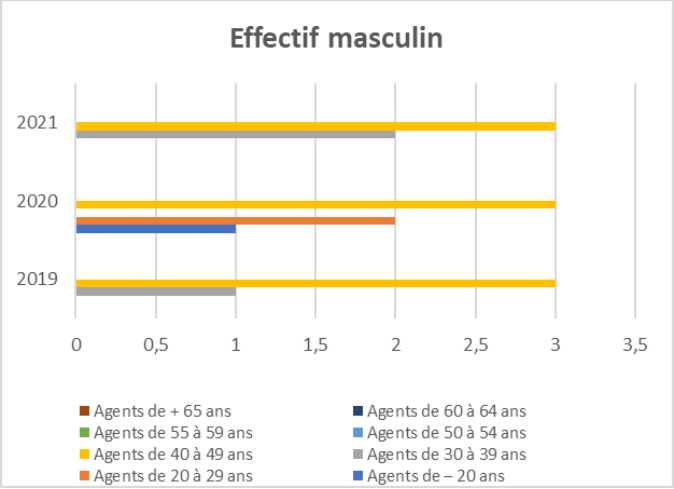

Effectif masculin	2019	2020	2021
Agents de – 20 ans	0	1	0
Agents de 20 à 29 ans	0	2	0
Agents de 30 à 39 ans	1	0	2
Agents de 40 à 49 ans	3	3	3
Agents de 50 à 54 ans	0	0	0
Agents de 55 à 59 ans	0	0	0
Agents de 60 à 64 ans	0	0	0
Agents de + 65 ans	0	0	0

Effectifs des agents à temps partiel

Grades	2019	2020	2021
AS/AMP à 80%	6	4	5
AS/AMP à 50 %	1	1	1
ASHQ à 80%	5	3	7
IDE à 80 %	1	0	0
IDE à 70 %	1	2	0
IDE à 50 %	0	1	2
Pharmaciens 25 %	2	2	2
Ergothérapeute 40%	1	1	1
Psychologue 60%	1	1	1
Agent Maitrise 80 %	1	1	0
Adj Adm. 80 %	1	1	0
Adj des Cadres 80%	1	1	0
Total	**21**	**18**	**19**

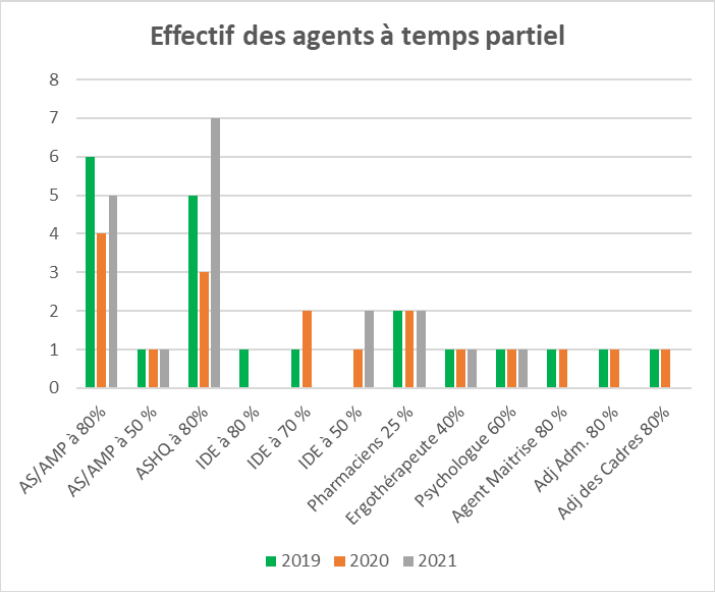

B. Evolution de l'absentéisme par motif

Nombre de jours calendaires d'absence des effectifs (hors formation)

Arrêt	2018	2019	2020	2021
Longue maladie				730
Maladie ordinaire de courte durée < 6jours	196	132	119	96
Maladie ordinaire moyenne durée > 6 jours < 6 mois	1 429	2 346	2698	1247
Maladie ordinaire moyenne durée > 6 mois	444	76	206	0
Maladie de longue durée > 6 mois	776	365	540	1058
Maternité	286	307	732	250
AT – MP avec arrêt	89	395	462	543
Congé spéciaux	58	30	22	33
Total	**3278**	**3651**	**4779**	**3957**

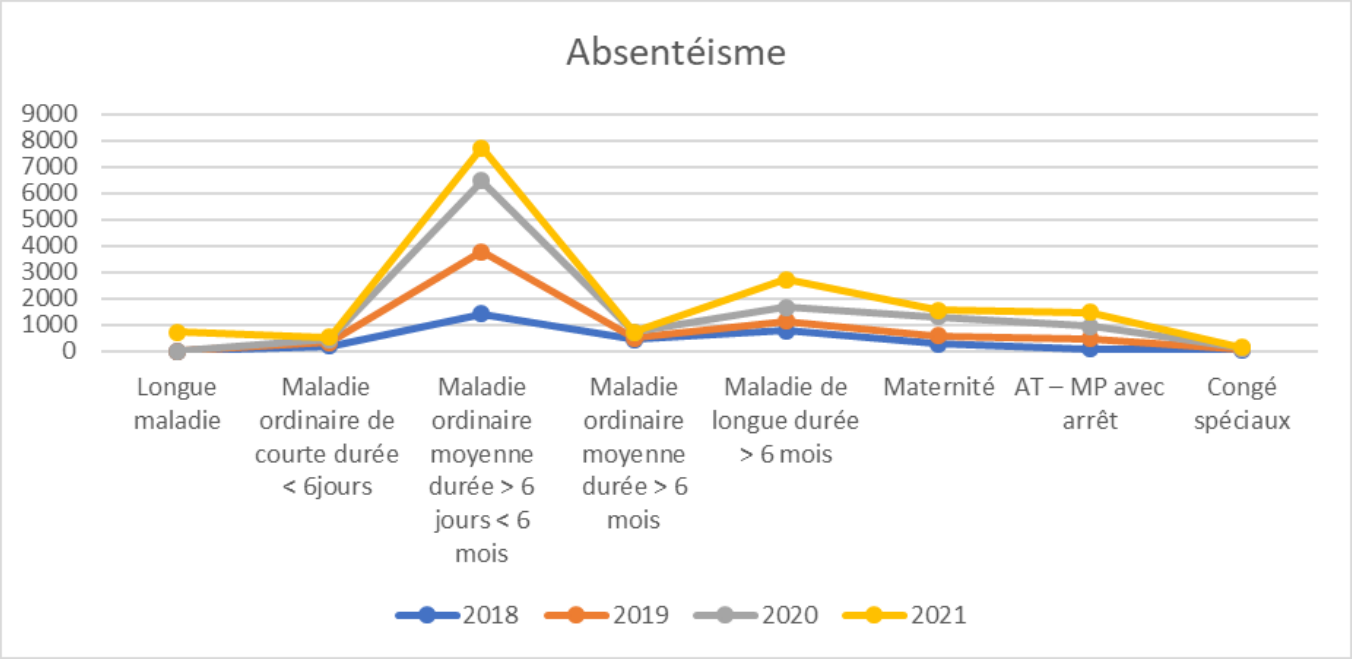

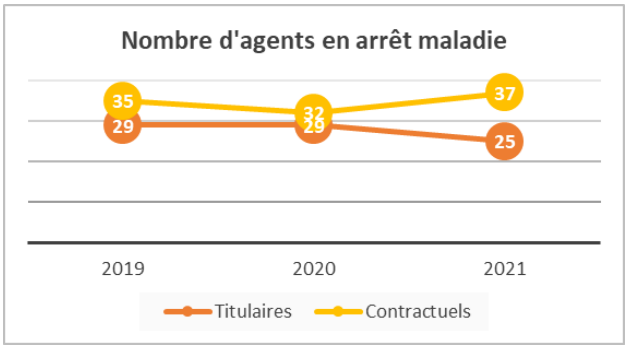

Nombre d'agents en maladie

Agents en maladie	2019	2020	2021
Titulaires	29	29	25
Contractuels	35	32	37
Total	**64**	**61**	**62**

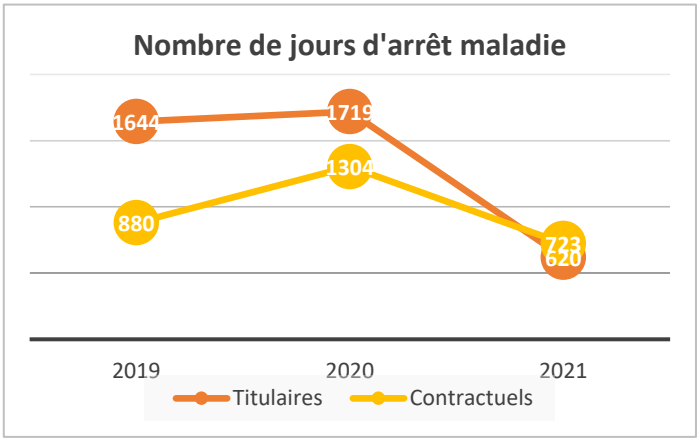

Nombre de jours de maladie ordinaire

Statut	2019	2020	2021
Titulaires	1644	1719	620
Contractuels	880	1304	723
Total	**2524**	**3023**	**1343**

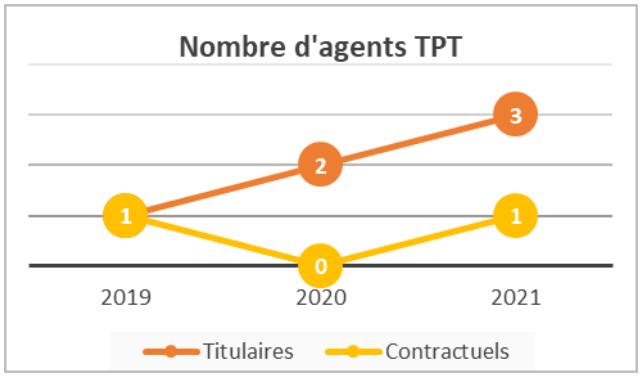

Nombre d'agents – Temps partiel Thérapeutique

Statut	2019	2020	2021
Titulaires	1	2	3
Contractuels	1	0	1
Total	**2**	**2**	**4**

Nombre de jours d'absence Temps partiel thérapeutique

Statut	2019	2020	2021
Titulaires	89	50	259
Contractuels	188	0	95

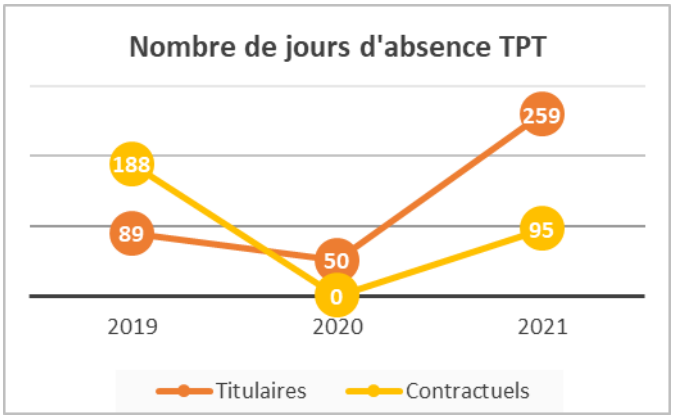

C. Formation

Plan de formation – ANFH

Statut	2019	2020	2021
Nb d'agents	135	81	103
Nb de jours	395	332	399

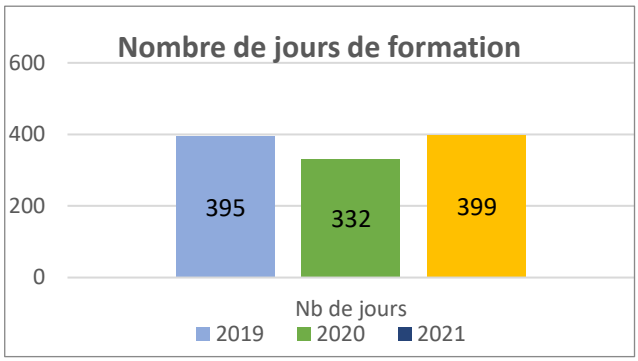

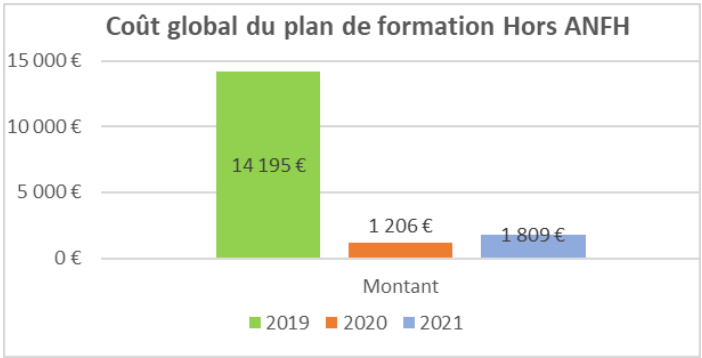

Plan de formation – hors ANFH

Coût global (frais d'enseignement + frais de déplacement + frais de traitement)

	2019	2020	2021
Montant	14 195 €	1 206 €	1 809 €

Dépense pour la formations continue

Coût global (frais d'enseignement + frais de déplacement + frais de traitement)

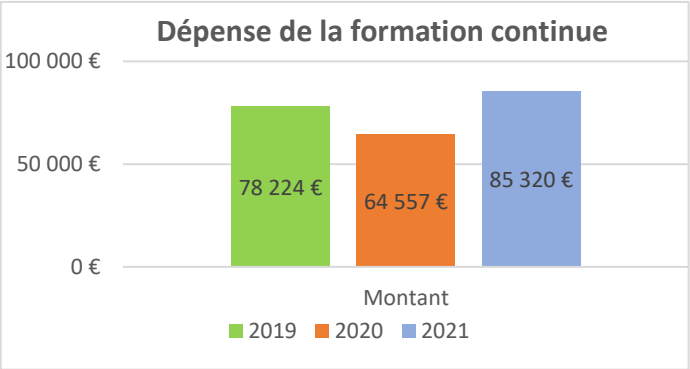

Formations communes avec l'EHPAD « Fondation Brothier » de Limalonges :

- Prap2S 6 jours (1 semaine de 3 jrs)
- Recyclage AFGSU 2 (3 jours x 6 agents)

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

La formation PRAPS s'adresse principalement aux agents qui ont dans leur activité une part importante de travail physique : manutention de personnes, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail contraignantes prolongées. Ce qui peut nuire à leur santé (lombalgies, affections ou lésions articulaires…) ou entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

OBJECTIF VISÉ

L'agent devient acteur de sa santé et de sa sécurité. Il est capable de proposer de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles sur lesquelles il a possibilité d'agir.

→L'établissement a systématisé les formations PRAPS pour former l'ensemble des professionnels.
Deux sessions de formation regroupant une douzaine d'agents seront organisées chaque année afin de former l'ensemble des soignants.

CONTEXTE DE GESTION DE CRISE

De nombreuses sessions de formation prévues en 2021 ont été annulées du fait des périodes de confinement et des restrictions d'accès aux EHPAD.

Portrait d'une résidente et de son fils

11. Tableau de bord ANAP 2020

L'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) propose aux établissements et services médico-sociaux, en lien avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), un outil de pilotage appelé « Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social ».

Le tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social présente de manière synthétique, sous la forme de tableaux ou de graphiques, un ensemble d'indicateurs pertinents renseignés annuellement par les établissements et services médico-sociaux. Commun aux champs personnes âgées et personnes handicapées, enfants et adultes, ce tableau de bord couvre quatre dimensions.

Les prestations de soins et d'accompagnement : par exemple, le profil des personnes accompagnées (adultes/enfants, degré d'autonomie, déficiences observées), leur provenance et leur orientation (domicile ou un autre établissement), le taux d'hospitalisation…

Les ressources humaines et matérielles (pyramide des âges du personnel, taux d'absentéisme par motif…)

Les finances (répartition des dépenses, taux d'utilisation des dotations, degré taux de vétusté des constructions…).

Les objectifs (état d'avancement de la démarche d'évaluation, état des lieux du système d'information…).

Ce dispositif constitue un véritable outil de pilotage pour la structure, mais également un support partagé d'échanges entre le service, son organisme gestionnaire et ses partenaires (agences régionales de santé, conseils départementaux).

Il permet par ailleurs aux établissements et services médico-sociaux de se situer par rapport aux autres.

Les données qui vont suivre constituent une comparaison sur l'année 2018/2019/2020 de l'établissement aux autres structures similaires tantôt sur le département de la Vienne, tantôt sur la région Nouvelle Aquitaine, tantôt au niveau national en fonction des critères retenus.

Identification de l'ESMS

q8 Option tarifaire- comparaison régionale

L'EHPAD Les Capucines est en tarif global comme 28.41% des EHPAD de la région Nouvelle-Aquitaine contre 27.88 % en 2019.

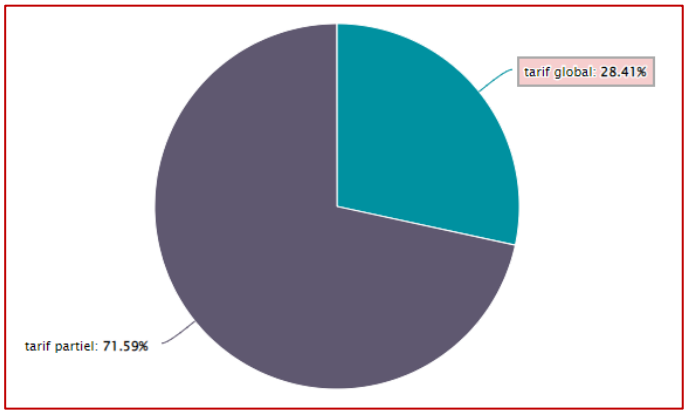

Soins et accompagnement

q24 Nombre de lits et places autorisés au 31/12/N-1 (permanent) – comparaison départementale

Le nombre de places d'hébergement permanent s'élève à 120.

La moyenne départementale est de 67.5 places en 2020 contre 69 en 2019 et 70 en 2018.

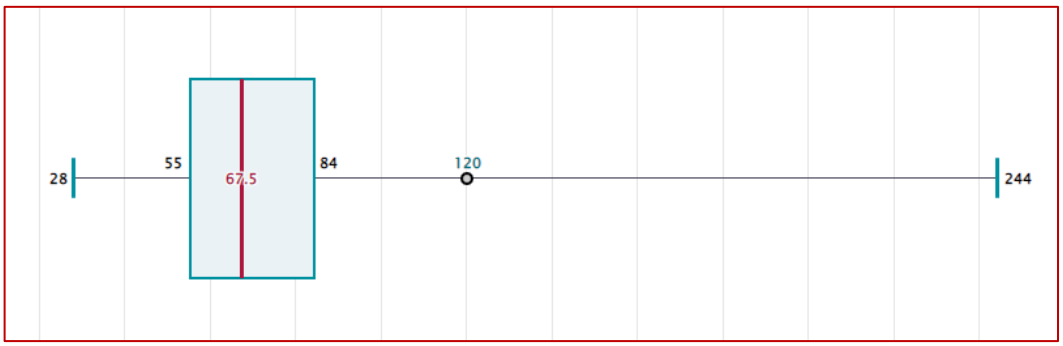

q32. Nombre de places habilitées à l'aide sociale départementale à l'hébergement – comparaison départementale

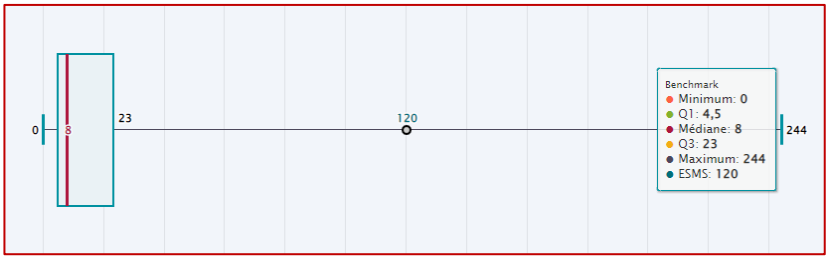

Toutes les places de l'EHPAD sont habilitées à l'Aide sociale, contrairement aux autres établissements.
La moyenne départementale est de 8 places en 2020 comme en 2019 et en 2018.

Ressources humaines

q69. Fonction publique/ convention collective- comparaison départementale :

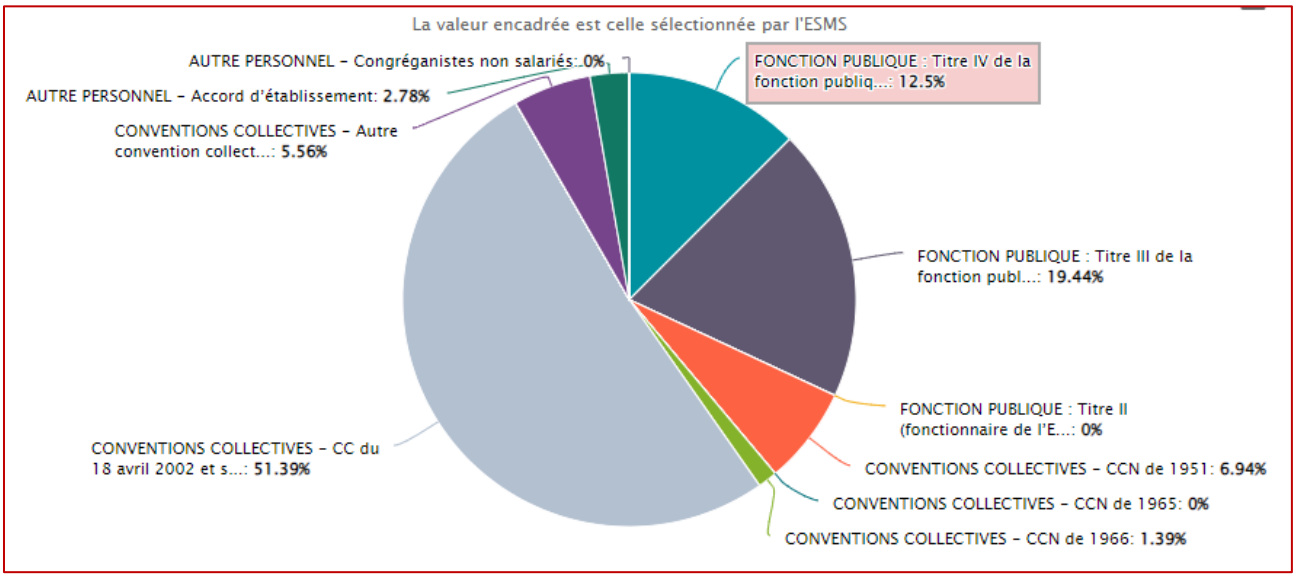

L'établissement relève de la Fonction Publique Hospitalière et donc du Titre IV comme 12.5% des structures du département en 2020 contre 11.59 % en 2019 et 12.86 % en 2018.

Ressources matérielles

q797. Nature du droit d'occupation des bâtiments à partir de 2015

L'EHPAD est propriétaire de ses murs comme 29.17% des structures en 2020 contre 28.99 % en 2019 et 30 % en 2018.

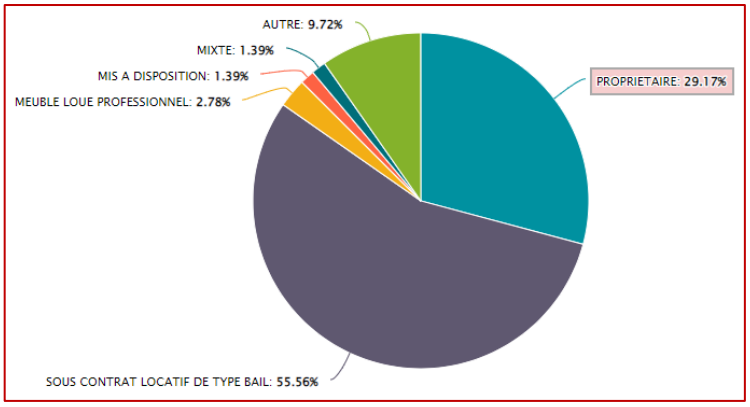

q85. Superficie des locaux en m² – comparaison départementale

L'établissement bénéficie d'une superficie de 4 500 m² ce qui est supérieur à la moyenne départementale.

Axe n°1 - Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes

q281. Répartition par âge des personnes accompagnées au 31/12 en % – comparaison départementale

La moyenne d'âge des résidents de l'EHPAD est supérieure à celle des résidents accueillis dans les établissements du département pour les personnes de 60 à 84 ans et inférieure pour les personnes de 85 à 95 ans en 2020.

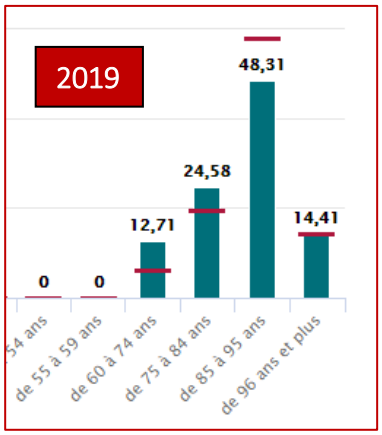

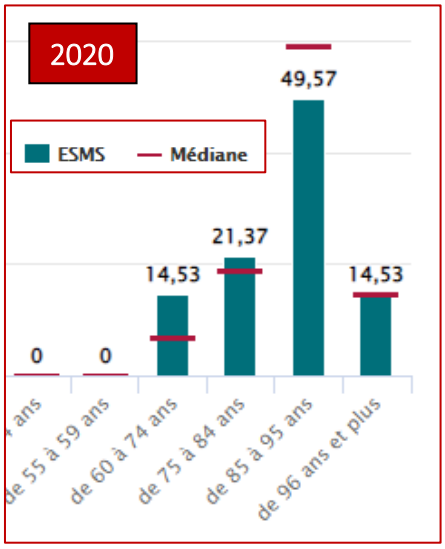

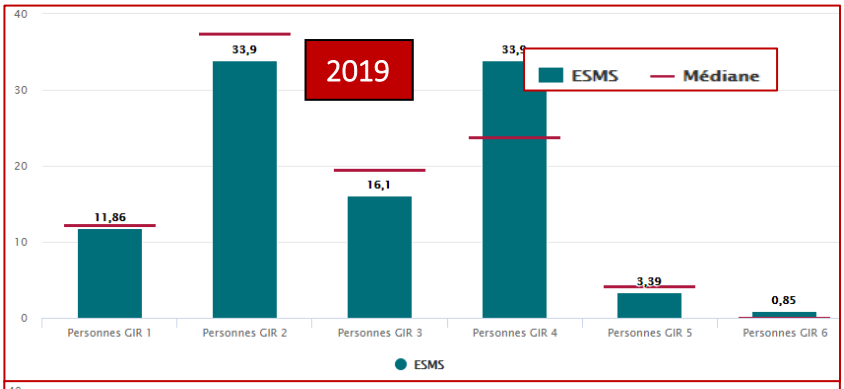

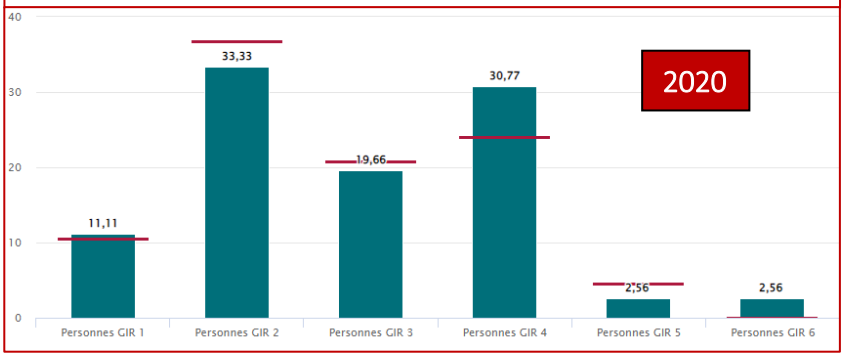

q172. Profil des personnes accompagnées : Répartition en fonction des GIR (1 à 6) (dernier GMP connu) en %

Le taux de dépendance des personnes accueillies était inférieur en 2019 à celui des établissements du département. Suite à remise à jour des formations des professionnels qui assurent le codage, cet écart est résorbé de 3% en 2020.

q319. Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (en nombre de jours) – comparaison départementale

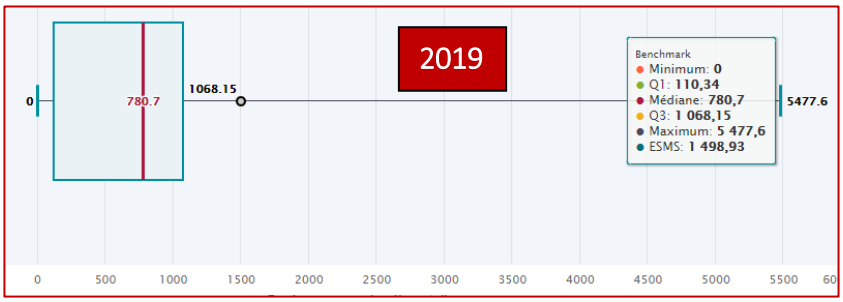

La durée moyenne de séjour des résidents de l'EHPAD Les Capucines était de 1 067.61 jours en 2018, ce qui était supérieur à la moyenne départementale qui est de 910.33 jours.

En 2019, la durée moyenne de séjour est de 1 498.93 jours, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (780.7 jours).

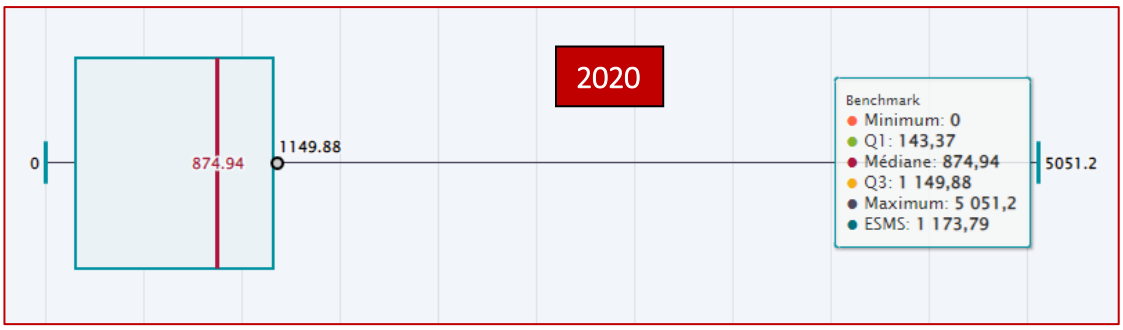

En 2020, la durée moyenne de séjour est de 1 173.79 jours, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (874.94 jours).

q322. Part des personnes bénéficiant d'une mesure de protection (accompagnement social ou protection juridique) % - comparaison régionale

L'établissement comptait 33.05 % de personnes bénéficiant d'une mesure de protection en 2018 contre 25.68 % pour les autres structures de la région en 2019.

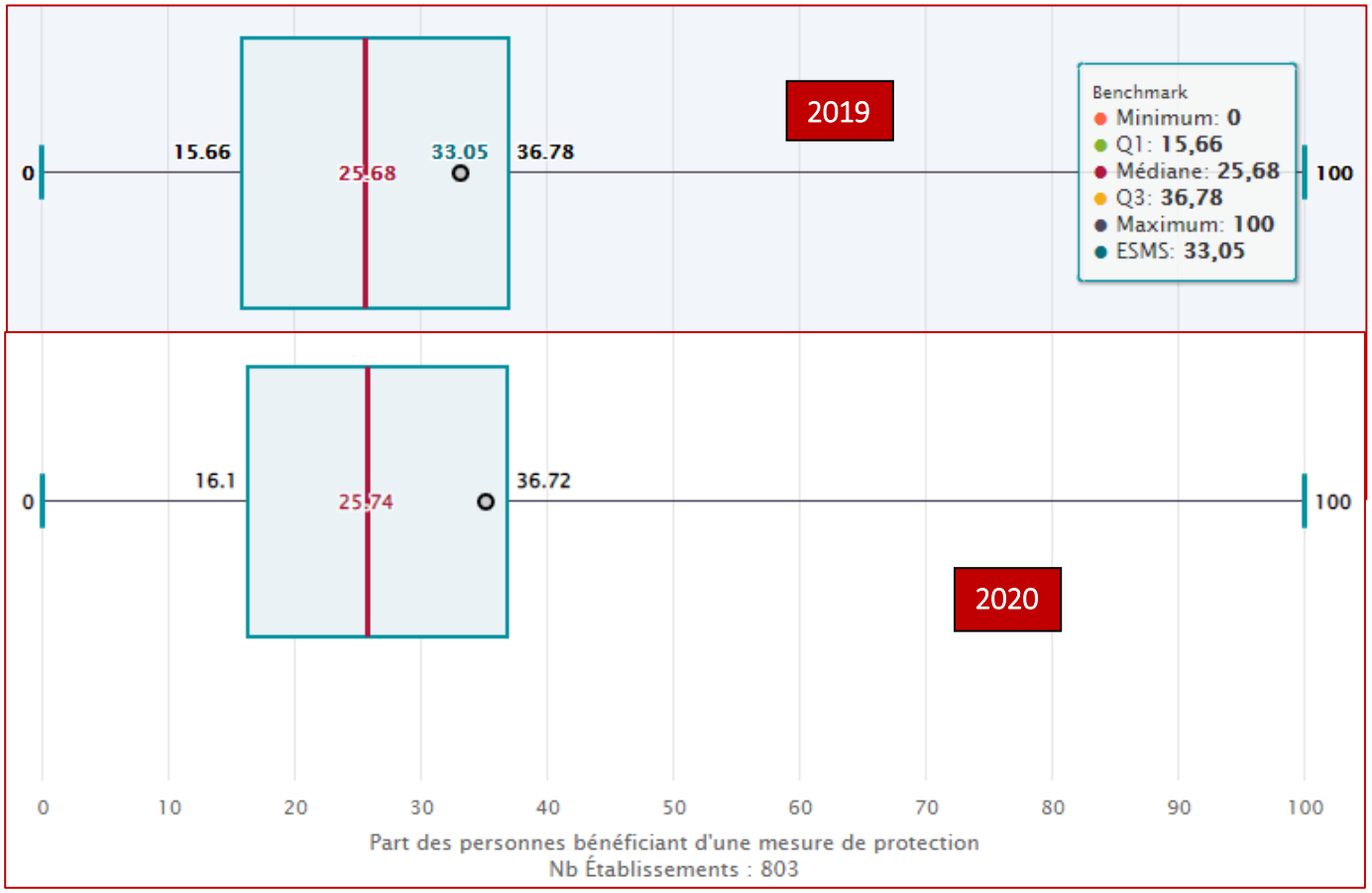

L'établissement compte 35.04 % de personnes bénéficiant d'une mesure de protection contre 25.74 % pour les autres structures de la région en 2020.

q118. Score moyen dépendance GMP (dernier GMP validé)

Le dernier GMP validé est de 716, comparable à la médiane départementale qui est de 713.5 en 2020.

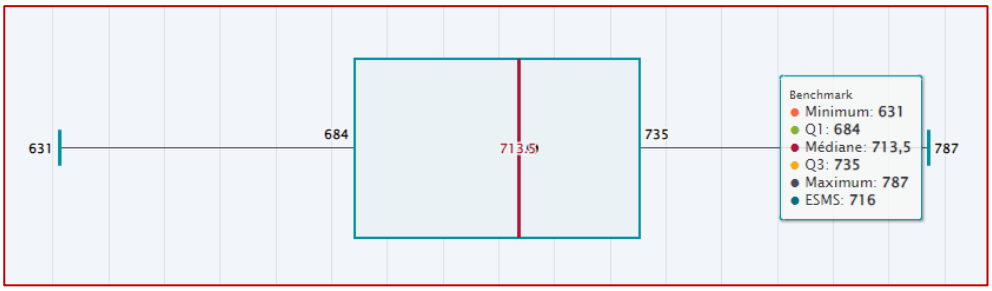

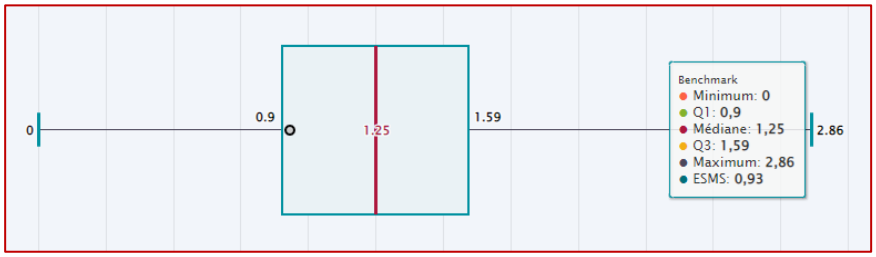

q154. Taux d'hospitalisation complète (dont hospitalisation à domicile) en %

Le taux d'hospitalisation de l'EHPAD est inférieur à la moyenne départementale : 0.93 contre 1.25 en 2020.

q337. Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période – comparaison départementale

Le nombre d'absence est inférieur à la moyenne départementale avec 8.54 jours contre 11.92 en 2020. En 2019, il était supérieur 13.14 jours contre 11.75.

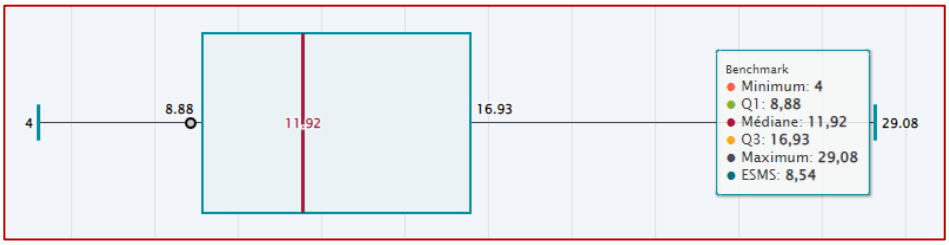

q365. Nombre de postes d'encadrement – comparaison départementale

Le nombre de personnels exerçant des fonctions d'encadrement est inférieur aux autres structures du département avec 2.13 contre 5.71 ETP en 2019.

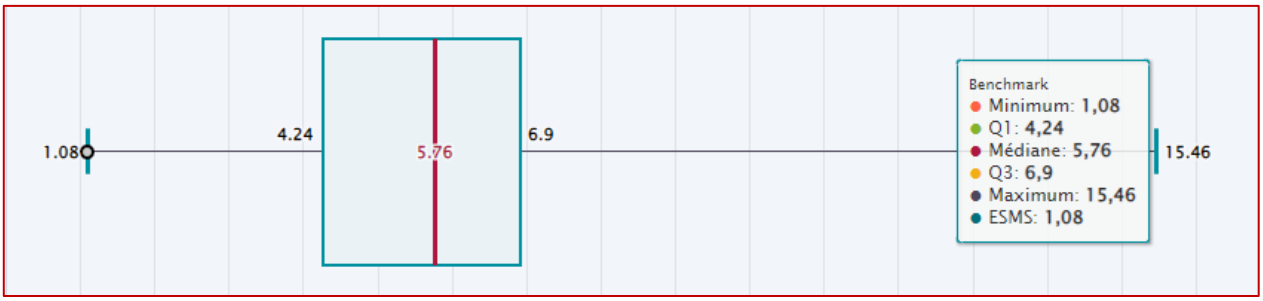

q368.Taux d'absentéisme (hors formation) en %

Le taux d'absentéisme de l'établissement est 8.92 en 2018 soit un taux moins élevé que la médiane régionale qui est de 9.98 %.

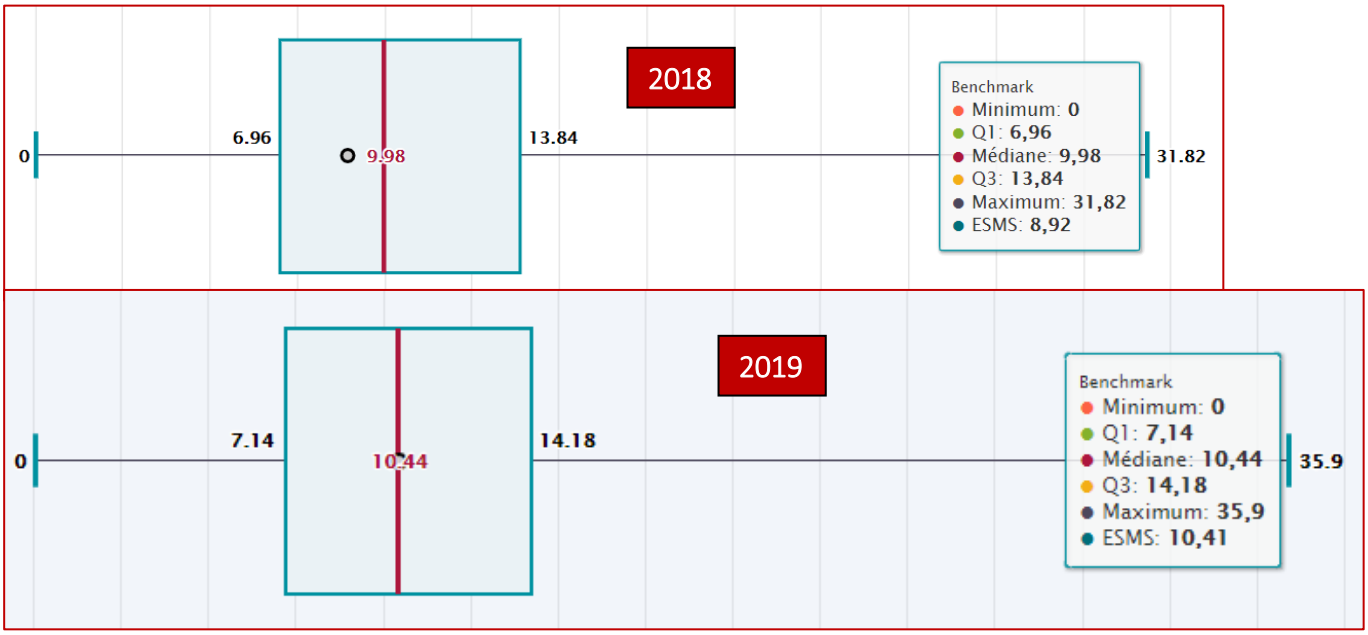

q394. Pyramide des âges du personnel au 31.12 – comparaison nationale

En 2019, les données sont supérieures pour les classes d'âges des moins de 20 ans, entre 30 et 39 ans, entre 40 et 49 ans et plus de 65 ans.

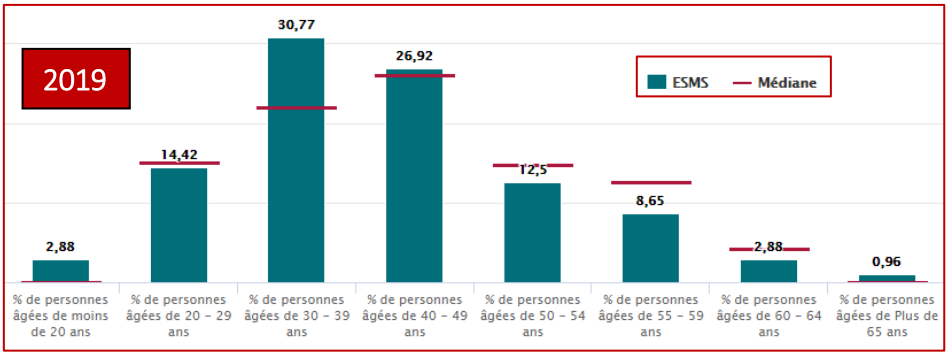

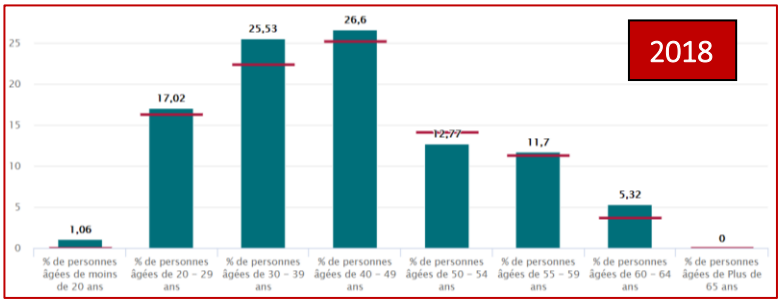

En 2018, les données sont supérieures pour les – 20 ans, entre 30 et 39 ans et entre 60 et 64 ans.

q412. Taux d'absentéisme par motif en % - comparaison nationale

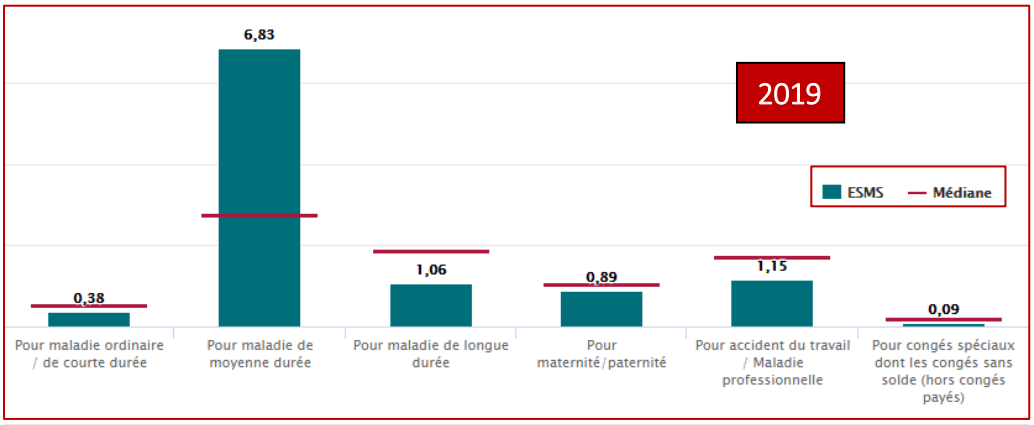

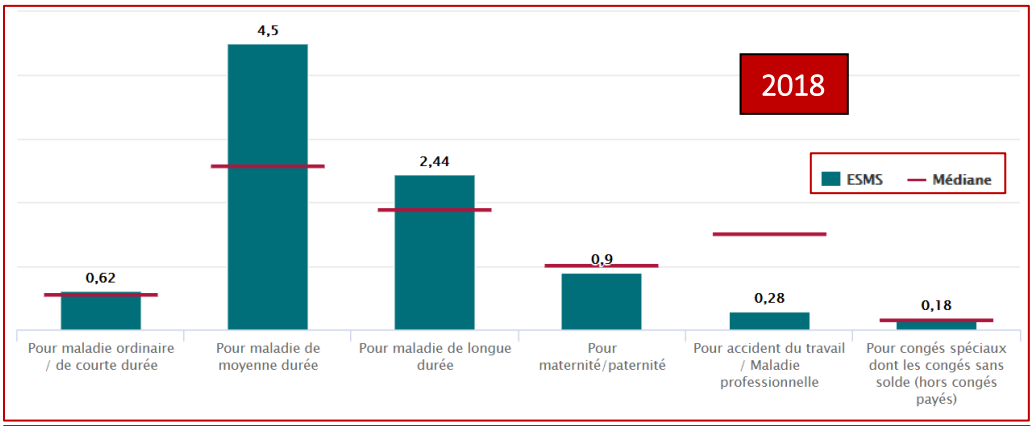

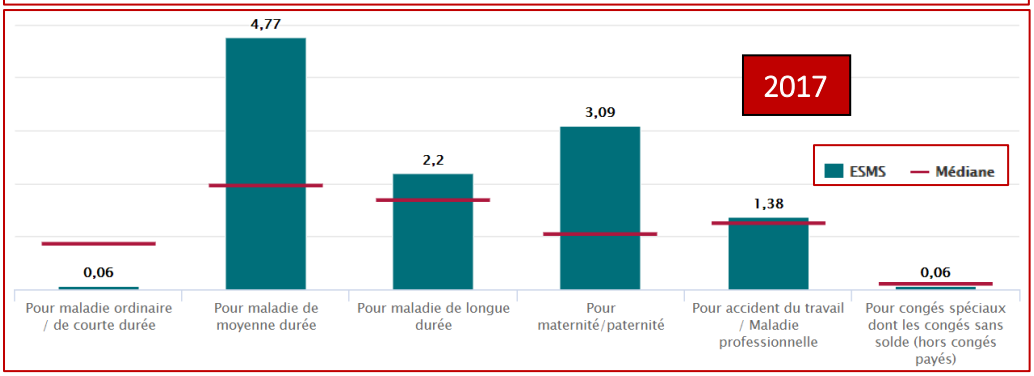

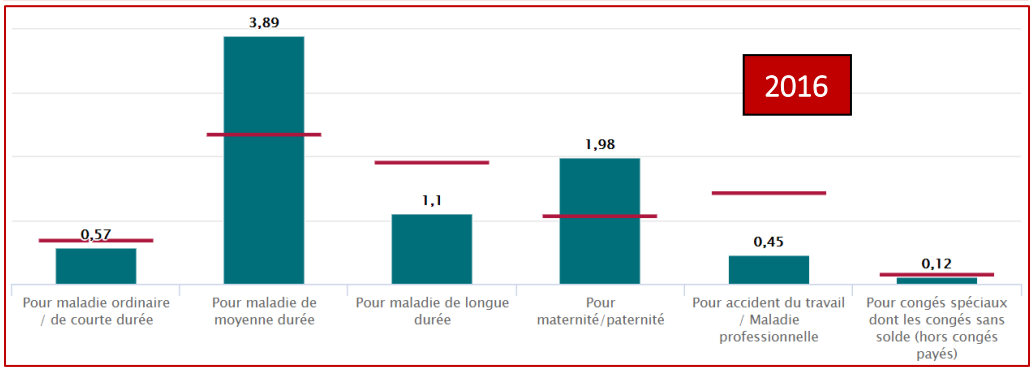

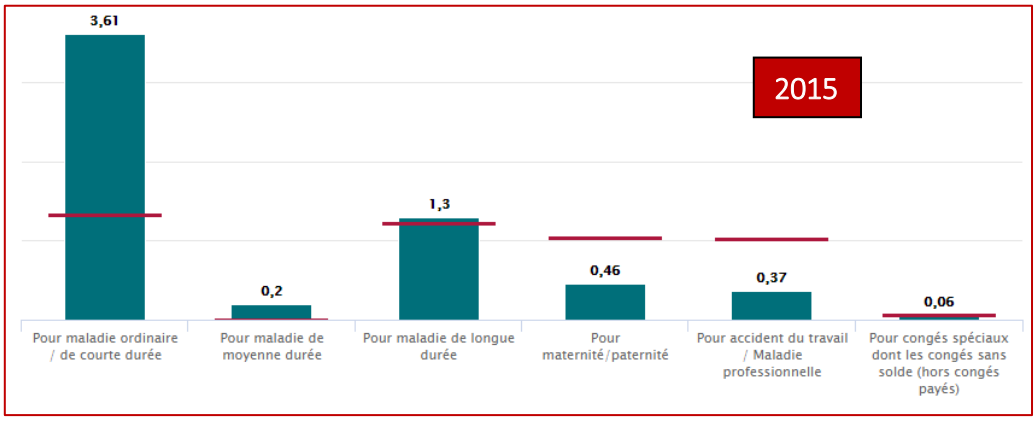

12. La Pharmacie à usage intérieur (PUI)

L'EHPAD « Les Capucines » dispose d'une Pharmacie à Usage Intérieur (PUI). Les médicaments sont préparés au sein de l'établissement, garantissant ainsi une grande sécurité, de la préparation à l'administration. Deux pharmaciennes interviennent dans la PUI : Mme BECHET et Mme BAUWENS (Référente). Ces professionnelles sont mises à disposition par le CHU de Poitiers dans le cadre d'une convention.

2021 : 311 commandes

189 commandes de médicaments
122 commandes de dispositifs médicaux

GESTION DE CRISE COVID-19

Au sein de la PUI, existe une réserve sanitaire. Elle a permis de faire face au début de la gestion de crise, notamment en termes d'approvisionnements de matériels de protection des résidents et professionnels.

Tout au long de l'année, le suivi des stocks a par la suite, permis l'anticipation de commandes afin de prévenir toute pénurie et assurer la sécurité de tous.

MATERIEL ET DISPOSITIFS MEDICAUX DE PROTECTION VIS-A-VIS DU VIRUS Sars-Cov-2

- Solution hydroalcoolique
- Masques chirurgicaux
- Masques FFP2
- Gants non stériles
- Lunettes de protection
- Surblouses jetables
- Tablier à usage unique

En octobre 2020, l'établissement a signé une nouvelle convention avec le laboratoire BIO-86. Cette convention a pour objet de faciliter les tests de dépistages internes au SARS-Cov-2. Ces tests sont réalisés par le personnel infirmier formé de l'EHPAD, et envoyés au laboratoire BIO-86 qui analysera les résultats.

Cette convention a permis de faciliter la réalisation des campagnes hebdomadaires de test de dépistage de l'ensemble des agents ainsi que les tests des résidents.

13. Le service de blanchisserie

L'établissement dispose d'un service de blanchisserie interne. L'équipe s'engage à assurer une prestation de qualité dans le traitement du linge de la structure et des résidents qui le souhaitent. Ce service c'est avéré particulièrement important durant la crise COVID que nous avons traversé en 2021.

Les différentes missions

L'activité de la blanchisserie concerne le traitement du linge des résidents, du linge plat c'est-à-dire les draps, les serviettes de toilettes, serviettes de bain, gants… mis à disposition des résidents et des tenues professionnelles des salariés.

Depuis 2020, le linge plat de l'EHPAD Fondation Brothier de Limalonges est traité par l'EHPAD de Civray.

L'organisation du service

Le service de blanchisserie fonctionne du lundi au vendredi de 6h30 à 18h toute l'année jours fériés compris. Trois professionnelles sont présentes tous les jours d'ouverture de l'année. Un agent supplémentaire intervient le jeudi pour permettre la distribution du linge des résidents dans leurs chambres.

L'équipe au service des résidents et des professionnels

Le circuit du linge dans l'établissement de la chambre du résident jusqu'à son armoire est assuré par un personnel formé à la gestion des risques de contamination.
L'ensemble des déplacements sont analysés afin de respecter une marche en avant indispensable pour garantir la qualité microbiologique des textiles traités.

Utilisation de matériel professionnel permettant la prévention des contaminations microbiologiques

Le service est équipé du matériel adapté destiné à assurer la prestation dans les meilleures conditions. Deux machines à laver aseptiques et deux machines à laver classiques (deux de 24kgs et deux de 9 kgs), deux séchoirs, une calandreuse, une table à repasser et deux tables de pliage.

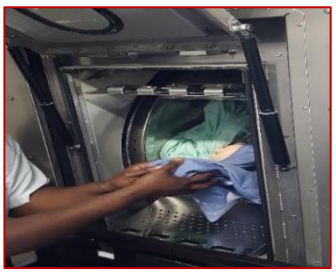

Les machines à laver aseptiques ou barrières à cuve suspendue ont pour objectif de prévenir les contaminations microbiologiques pendant le processus de lavage, tout en alliant performances,

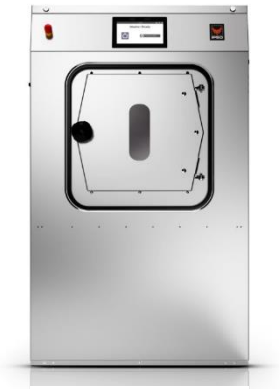

Machine à laver aseptique

robustesse et économies d'énergie. Elles sont spécialement conçues pour le secteur de la santé.

Des équipements permettant d'assurer une prestation de qualité au service des résidents

Vue du linge en sortie de séchoir

Calandreuse professionnelle

Calandreuse en fonctionnement

La calandreuse est destinée à sécher et plier du linge tel que draps, taies d'oreiller, serviettes de table…

Une prestation de qualité pour satisfaire les résidents

L'établissement utilisent des équipements permettant de répondre aux exigences et normes de qualité (méthode RABC).
Le linge personnel des résidents est entretenu par l'établissement, dans le cadre **d'une prestation facturée 60 € par mois pour l'année 2021**. Le tarif est révisé annuellement par le Conseil d'administration de l'EHPAD. Par ailleurs, l'entretien du linge peut être assuré par la famille. Néanmoins, en cas de rupture de linge, l'établissement se réserve la possibilité d'en facturer l'entretien.

Durant les périodes épidémiques de la crise COVID-19, le service de blanchisserie a assuré l'entretien du linge des personnes COVID+ de manière gracieuse afin de ne pas favoriser la dissémination du virus auprès des familles.

Conseils pratiques à l'usage des résidents et des familles

Le linge personnel doit être identifié et renouvelé aussi souvent que nécessaire.
L'entretien du linge étant collectif, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation. Il est conseillé d'éviter les textiles délicats tels que la laine ou le rovyl.

La blanchisserie en chiffres

Poids des articles lavés en Kg

Désignation des articles lavés	2020	2021
Serpillères, lavettes, sac en tissu, sacs filets	12312	13203
Tenues de cuisine, bavoirs, serviettes de table, tabliers	6332	6400
Draps, serviettes de toilettes, serviettes de bain, gants, sous-vêtements, taies d'oreillers et de traversin, mouchoirs	45836	47280
Vêtements de couleur, couvertures, dessus de lit, oreillers, traversins, alèses	14125	13615
Lainage, protection d'oreiller et de traversin, bas de contention, collants, sacs en tissu, protection de lit douche	8343	6695
Chemises de nuit, sacs en tissu, protections de lit douche	7994	10564
Tenues du personnel soignant	8307	8148
Limalonges : draps, serviettes de toilette, serviettes de bain, gants, serviettes de table	3969	18794
Total	**107218**	**124699**

124 699 Kg

De linge a été lavé par

La Blanchisserie **en 2021**

- 90 à 120 draps par jour
- 50 à 80 tenues professionnels par jour

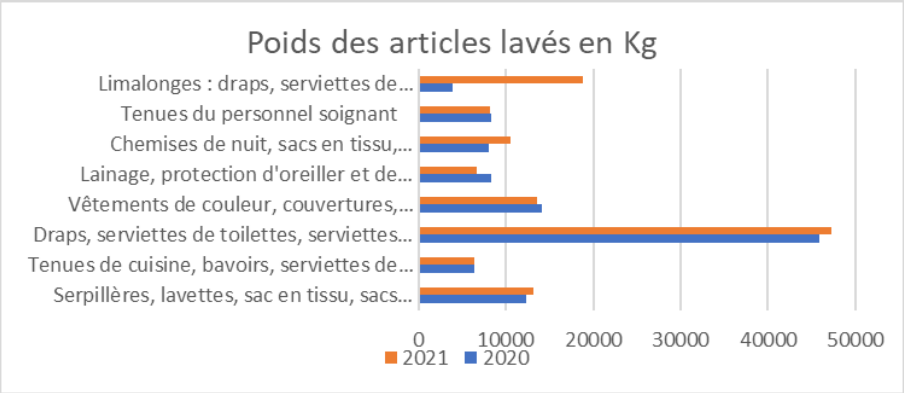

A titre de comparaison, cela représente le poids de 3 Airbus A 320 par an !

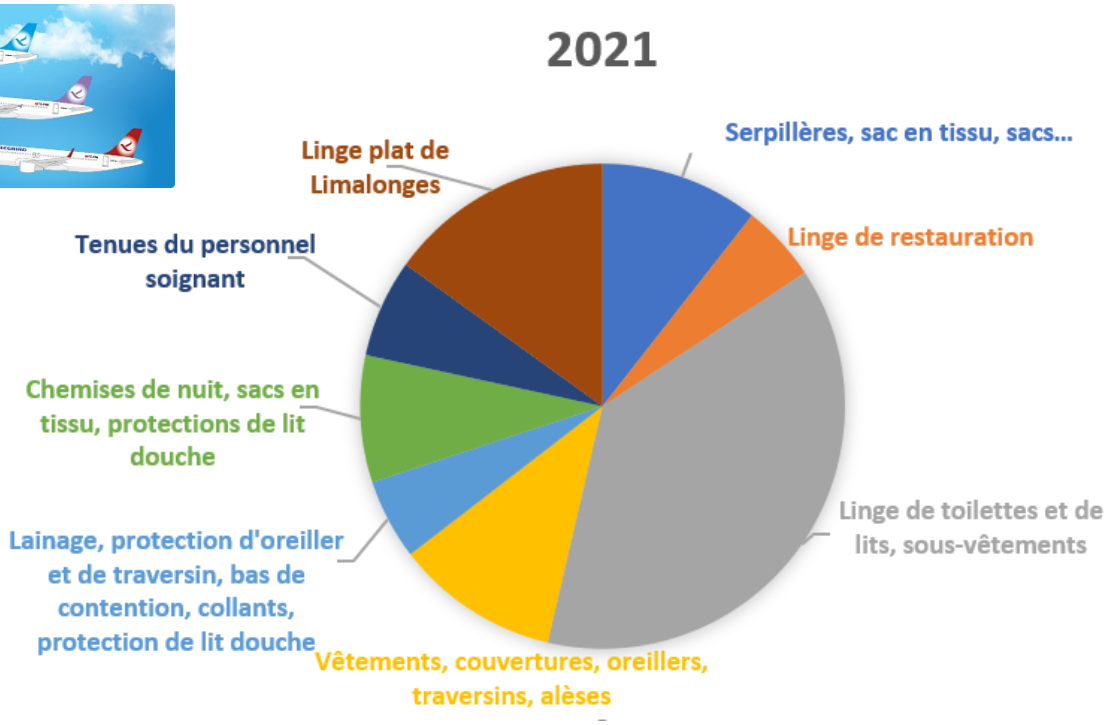

14. Le service restauration

La restauration à l'EHPAD Les Capucines : l'importance du bien-manger

L'établissement dispose de son propre service de restauration ; les repas des résidents et du personnel sont préparés en interne par une équipe de cuisiniers et d'agents de restauration. Ainsi, le savoir-faire et les compétences des professionnels permettent de proposer aux résidents des entrées, plats et desserts « faits maison ».

Les menus sont variés, équilibrés et respectent les goûts des résidents. La satisfaction des résidents est notre priorité. Ainsi, l'établissement s'assure de l'expression des résidents en matière d'alimentation.

Les commissions menus

La Direction, l'équipe d'animation et le service restauration organise régulièrement des commissions menus. Durant ce temps dédié, les résidents sont invités à faire part de leurs souhaits.
Exemples de projets mis en œuvre suite aux commission menus :

- Mise en place de petits-déjeûners viennoiserie tous les dimanches et jours fériés (provenance : boulangerie de Mauprévoir)
- Un mercredi par mois : repas thématique en lien avec un pays ou une région française

- **Mise en avant des spécialités locales : farci poitevin, mijet, fromagère, grimolle**

Les menus proposés aux résidents sont affichés et communiqués aux résidents et aux familles au travers de la diffusion hebdomadaire de la newsletter sur le site Internet de l'EHPAD Les Capucines.

La qualité et le respect des normes d'hygiène

L'établissement est vigilant en matière de respect des normes d'hygiène et de qualité. Des contrôles sont réalisés très régulièrement par des laboratoires accrédités. L'ensemble de l'activité de restauration est soumis aux règles de l'**HACCP**. Il s'agit d'un système de gestion des risques et de maîtrise des points critiques. Le service restauration dispose **d'un plan de maîtrise sanitaire** qui comprend l'ensemble des mesures préventives et d'auto-contrôles destinés à garantir la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, la confection des repas s'appuie sur les recommandations du **GMERCN** (groupement d'étude des marchés en matière de restauration collective et de nutrition) en matière de qualité nutritionnelle.

L'organisation du service de restauration

Le service de restauration fonctionne 7 jours sur 7 de 6h30 à 20h30 toute l'année et jours fériés compris. Le service fonctionne en liaison chaude.

Le service restauration utilisent des équipements professionnels :

- Four
- Sauteuse
- Armoire
- Piano
- Lave-vaisselle

Le service restauration en quelques chiffres…

250 repas confectionnés par jour

91 250 sur une année

- 14 600 crèmes enrichies
- 21 900 eaux gélifiées confectionnées en 2021

Les achats du service restauration représentent 169 000€ en 2021

4 principaux postes d'achats	
Epicerie et conserves	**47 000€**
Produits laitiers	**29 500€**
Produits surgelés	**26 000€**
Fruits et légumes	**23 000€**

L'établissement est engagé dans une démarche d'achat en local
Exemples de fournisseurs :

- Boulangerie de Availlé
- Boulangerie de Mauprévoir
- Entreprise Gargouille
- Entreprise Le Farci Poitevin

15. Investissements

15.1. Investissements 2021

130 721.12 €

d'investissements en 2021
soit + 4 721.12 € / au prévisionnel

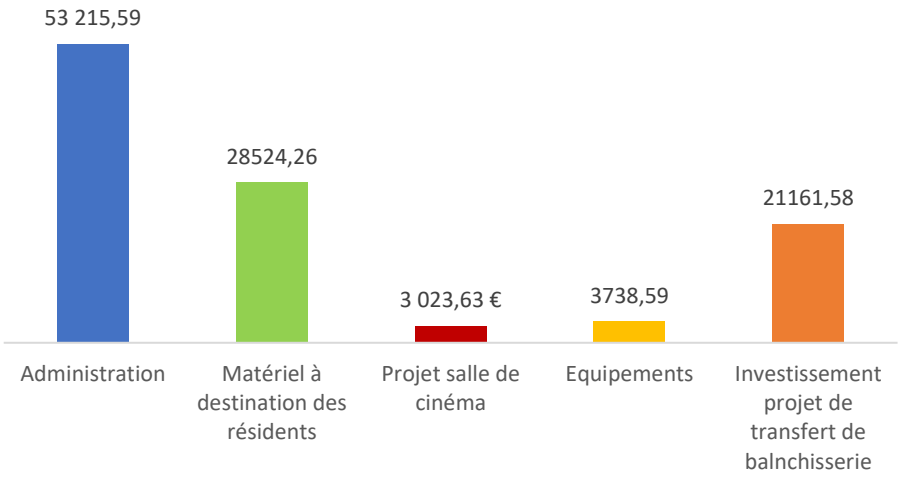

Administration et Soins	
Mobilier	**8486,45**
Intégration WIFI	**12733,17**
Postes informatiques	**3561,29**
Tablettes NET SOIN MOBILITES	**4858,95**

Matériel à destination des résidents	
Remise en état des fauteuils	8 665,30 €
Verticalisateur	1 563,14 €
Matelas	17 445,82 €
Lève-personne	850,00 €

Équipements	
Chaumière- Lave-vaisselle	338,39 €
Blanchisserie - Centrale vapeur	562,80 €
Rideaux voilage	2 837,40 €

PROJET SALLE DE CINÉMA

Le 18 décembre 2019, l'EHPAD a eu le plaisir de recevoir une subvention de 1984 € de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une salle de cinéma en réponse à l'appel à projet « +deVie » 2019.

Ainsi, en 2020. les premiers investissements pour cet aménagement ont été réalisés :

- Achat de fauteuils : 2 198.28 €
- Achat de rideaux occultants : 825.35 €

Début 2021 : les derniers investissements seront réalisés afin que les résidents puissent en profiter !

Projet de transfert de blanchisserie	
Chariots roll	4 032,04 €
Remorque	4 856,50 €
Sacs à linge	1 566,68 €
Linge plat	10 706,36 €

Les investissements réalisés dans le cadre de ce projet sont à la charge de l'EHPAD de Civray, pour lesquels les amortissements sont répercutés au niveau de la tarification.

15.2. Programme d'investissements

Le 7 mai 2021, Mme TRUEBA DE LA PINTA Directrice départementale ARS a informé l'établissement de la mise en place du Ségur investissement.

- *Cf. Ci-après extrait du courrier*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En juillet 2020, à l'occasion des conclusions du Ségur de la santé et après une très large concertation, le Gouvernement a pris l'engagement de transformer en profondeur notre système de santé. La mise en œuvre de ce plan a donné lieu à des mesures immédiates, notamment au titre de revalorisations salariales légitimes et attendues.

L'investissement s'avère être également un levier important dans la rénovation de l'offre de soins sur nos territoires. A ce titre, le plan de relance à l'investissement dans le système de santé constitue une opportunité pour accélérer la transformation de l'offre de soins et d'accompagnement dans les territoires, autant pour l'accueil des patients et le confort de vos résidents que pour l'amélioration des conditions de travail des professionnels.

La circulaire du Premier ministre du 10 mars dernier fait état d'une mobilisation de crédits inédite, qui concerne l'ensemble des secteurs du système de santé : 15,5 Md€ pour l'hôpital et la ville ; 2,1 Md€ pour les EHPAD dont 0,6 Md€ pour le numérique (grand âge et handicap), 1,4 Md€ pour le développement du numérique en santé.

Les projets choisis et chiffrés sont déclinés en cinq axes :

- Rénovation/reconstruction : Réhabilitation et réaménagement des services de Blanchisserie et de Restauration.
  - 2 003 300 €
- Rénovation et réhabilitation - Mise aux normes accessibilité. Confort été et hiver.
  - 118 080 €
- Numérique en santé : sécurité, communication et amélioration du lien social pour les résidents.
  - 185 322 €
- Numérique en santé : Sécurité, attractivité et aménagement des postes de travail des agents.
  - 210 112 €
- Equipements du quotidien
  - 187 334 €

Présentation de l'opération	Calendrier prévisionnel / date de démarrage des travaux	Avis du CD (si connu) sur le principe de l'opération?		
Prestations intellectuelles pour les travaux de réhabilitation du service de restauration et de la blanchisserie de l'EHPAD Les Capucines	01/01/2022	favorable	2 003 300,00 €	Rénovation/reconstruction Réhabilitation et réaménagement des services de Blanchisserie et de Restauration.
Réaménagement et réhabilitation du service restauration de l'EHPAD Les Capucines	01/04/2022	favorable		
Réaménageent et réhabilitation de la blanchisserie de l'EHPAD Les Capucines	01/04/2022	favorable		
Equipement et installation de la blanchisserie après réhabilitation.	01/04/2024	favorable		
Equipement et installation du service restauration après réhabilitation.	01/04/2023	favorable		
Isolement et risques infectueux : Réaménagement de deux chambres doubles en chambre seul.	01/01/2023		118 080,00 €	Rénovation et réhabilitation Mise aux normes accessibilité. Confort été et hiver.
Aménagement des terrasses extérieures pour améliorer le confort d' été.	01/07/2021			
Amélioration du confort d'acceuil : Mobilier d'accueil.	01/06/2022			
Sécurisation du mur d'enceinte de l'EHPAD.	01/09/2021			
Aménagement des locaux pour l'accessibilite aux personnes handicapées	01/10/2021			
Amelioration de la securite et de la prise en charge des résidents: Equipements les 120 chambres des residents avec les lampes ALADINS	01/01/2022		185 322,00 €	Numérique en santé : sécurité , communication et amélioration du lien social pour les résidents.
Tovertafel : Jeu interactif numerique projeté sur une table par un boitier fixé au plafond. Prise en charge non médicamenteuse qui permet d'améliorer la qualité de vie des personnes , de leur familles.	01/01/2022			
Totem d'acceuil: nouvelle innovation porte sur l'accueil et la communication en établissements de santé pour les personnes âgées.	01/01/2022			
Solution anti fugue : équipement de 2 portes (acceuil et accès cour de service) 20 médaillons résidents,	01/11/2021			

Chaque axe regroupe différents projets qui sont détaillés et justifiés par Mme SAVARIAU.

Ces différents thèmes favorisent la qualité de vie au sein de l'EHPAD aussi bien pour les résidents que pour les professionnels y travaillant.

Certains investissements sont lissés sur 5 ans et le montant octroyé par l'ARS est jusqu'à maintenant inconnu.

Montant total de : 2 704 148 €

Optimiser la sécurité des serveurs pour se prémunir au maximum des risques de panne, de piratage et autres incidents susceptibles de porter préjudice a l'établissement.	01/06/2022			
Logiciel de dématerialisation autour des ressources humaines: evite la gestion papier qui gravite autour de la gestion du personnel (coffre fort salariale , diffusion note de service, gestion de l'absenteisme)	01/01/2023		210 112,00 €	Numérique en santé : Sécurité , attractivité et aménagement des postes de travail des agents.
Logiciel Pharma: Dans le cadre de l'évolution de son Système d'Information Hospitalier, l'EHPAD Les Capucines à Civray souhaite mettre en place, pour sa pharmacie, un système de gestion du circuit des médicaments et de la dispensation : sérialisation, hospit@lis commandes , dossier pharmaceutique.	01/01/2022			
Automatisation et robotisation de la prise en charge médicamenteuse	01/01/2025			
Equipe d'une salle en visio conférence Licence Team wiever.	01/01/2022			
Rompre l'isolement avec un moyen unique pour sortir les ainés.: 1 Tricycle draisin plus et 1 tricycle transporteur Top Loa Der.	01/09/2021		187 334,00 €	Equipements du quotidien
Service plonge de proximité : équipement en lave vaisselle professionnel des offices	01/01/2022			
Equipements de mobilier ergonomique pour les chambres des résidents (fauteuils-lits-adaptables, achats et installation de 4 Laves bassins avec étageres et plan de travail inox ...)	01/01/2023			
			2 121 380,00 €	
			395 434,00 €	
			187 334,00 €	
			2 704 148,00 €	

Instance : CTE

23.06.2021 :
Avis favorable 2021-12 du CTE concernant le Programme d'investissement Ségur.

Instance : CVS

12.10.2021 :
Avis favorable du CVS concernant le Programme d'investissement Ségur.

Instance : Conseil d'administration

25.06.2021 :
Délibération n°2021-16 du CA concernant le Programme d'investissement Ségur.

Portrait d'un résident

16. Les instances de l'EHPAD en 2021

36 instances ont été réunies dans l'année 2021 à l'EHPAD « Les Capucines ».

ABRÉVIATIONS

AGGIR	Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources
AMP	Aide Médico Psychologique
ANAP	Agence nationale d'appui à la performance
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ANFH	Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier
AS	Aide-Soignant(e)
ASH	Agent de Service Hospitalier
ATIH	Agence technique de l'information sur l'hospitalisation
CA	Conseil d'Administration
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CLACT	Contrat Local d'Amélioration des Conditions de Travail
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (
COPIL	Comité de Pilotage
CTE	Comité Technique d'Etablissement
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DGS	Direction générale de la cohésion sociale
ESMS	Etablissement social et médico-social
GDS	Geriatric Depression Scale
GIR	Groupe Iso-Ressources
GMP	Gir Moyen Pondéré
IDE	Infirmièr(e) Diplômé(e) d'Etat
IDEC	Infirmièr(e) Coordonnatrice Diplômé(e) d'Etat
MMSE	Mini Mental State Examination
OMS	Organisation mondiale de la santé
PRAPS	Pr2ventions des risques liés à l'activité physique adaptée
PVI	Projet de vie individualisé
RPS	Risques Psycho-Sociaux
TMS	Troubles Musculo-Squelettiques

EHPAD Les Capucines

16 avenue Jean JAURÈS
86 400 CIVRAY

Tél :05 49 87 02 91
Fax : 05 49 87 90 25
Mail : accueil@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr